

Rapport Investissement Responsable 2021

RAPPORT ARTICLE 29 DE LA LOI N° 2019-1147 RELATIVE
À L'ÉNERGIE ET AU CLIMAT



**BNP PARIBAS
CARDIF**

L'assureur
d'un monde
qui change

Sommaire

Edito	4
Executive Summary	6
Introduction	8
1. DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ	10
1.1 Analyse ESG	11
Processus ESG des titres détenus en direct	11
Processus ESG des investissements via des fonds	16
Approche ESG pour les unités de compte	18
1.2 Transparence	19
1.3 Adhésion de l'entité, ou de produits, à une charte, un code, initiative ou label prenant en compte des critères ESG	20
2. INTÉGRATION ESG AU SEIN DE L'ENTITÉ	22
2.1 Moyens internes déployés par l'entité	23
Ressources dédiées à la prise en compte de l'ESG	23
Renforcement sur la période	24
2.2 Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité	26
Connaissances, compétences et expériences des instances de gouvernance	26
Intégration des risques en matière de durabilité dans les politiques de rémunération	29
Intégration des critères ESG dans le règlement interne du Conseil d'Administration	29
2.3 Politique et stratégie d'engagement	30
3. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AUX STANDARDS INTERNATIONAUX	32
3.1 Stratégie d'alignement avec les objectifs prévus par l'Accord de Paris	33
Net Zero Asset Owner Alliance	33
Les objectifs de BNP Paribas Cardif	34
Investissement en faveur de la transition énergétique	34
Mesurer l'alignement	35
3.2 La prise en compte des enjeux de la biodiversité	38
Définition et contexte	38
BNP Paribas et la préservation de la biodiversité	39
La prise en compte de la biodiversité dans la politique d'investissement	40



4. IMMOBILIER	44
4.1. Process d'intégration ESG	45
Gestion en direct	45
Gestion en indirect	48
4.2. Stratégie d'alignement aux standards internationaux	49
Alignement climat	49
Intégration des enjeux liés à la biodiversité dans la stratégie d'investissement immobilier	50
4.3 Cardimmo	51
5. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES	56
5.1 Identification et évaluation des risques de durabilité	57
Cadre général de l'identification et l'évaluation des risques ESG	57
Encadrement et évaluation des risques ESG dans le processus d'investissement	58
5.2 Un dispositif renforcé de suivi des risques ESG	60
Rôles et responsabilités	60
Outils de gestion des risques	61
Contrôles	61
Stress tests	61
Conclusion	62
Annexes	62
Annexe 1 : Liste des unités de compte classifiées articles 8 ou 9 selon le règlement SFDR	63
Annexe 2 : Les 3 périmètres (scope) des émissions carbonees	63
Glossaire	64

Les astérisques que vous trouverez tout au long de la lecture de ce rapport renvoient au glossaire (page 64)

Photo : Sébastien Lehan



Édito

Par Pauline LECLERC-GLORIEUX,
Directrice générale de BNP Paribas Cardif

Selon le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), les changements climatiques touchent toutes les zones géographiques et ont des conséquences graves sur nos écosystèmes et sur nos sociétés. Les assureurs ont un rôle essentiel à jouer dans la préservation de notre planète. La publication de notre premier rapport Article 29 qui, conformément à la réglementation, succède au rapport Article 173, nous aide à piloter notre contribution à la transition énergétique et écologique, dans une logique de transparence. Elle nous donne aussi l'occasion de réaffirmer l'importance de notre stratégie d'investissement responsable, initiée dès 2008. Nous sommes convaincus, de longue date, que l'intégration de critères extra-financiers dans notre gestion d'actifs est source de performance pour l'épargne de nos clients et peut avoir un impact positif sur la société. Ce rapport vise à expliciter l'alignement de notre stratégie d'investissement sur les accords de Paris et à illustrer notre prise en compte des enjeux liés à la biodiversité. Nous mettons également en avant le fait que notre gestion des risques intègre les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

La durabilité, une composante clé de notre plan stratégique 2025

Nos assurés, les clients de nos partenaires distributeurs, intègrent de plus en plus l'impact dans leurs comportements de consommation. Leurs attentes sont alignées avec notre volonté de renforcer notre impact positif sur l'environnement et la société. Cette ambition est au cœur de notre plan stratégique 2025, en ligne avec

celui du groupe BNP Paribas et articlé autour de 3 axes : Growth, Technology et Sustainability (GTS).

Dans ce cadre, nous poursuivons l'objectif de consacrer 1 milliard d'euros par an en moyenne d'ici fin 2025 à des investissements à impact positif. Nous avons également créé en février 2022 une Direction de l'Impact et de l'Innovation pour enrichir toujours plus notre offre de produits à impact positif pour nos clients et nos partenaires. Conformément à notre mission de rendre l'assurance plus accessible, nous souhaitons renforcer l'accessibilité de nos offres et de nos services. Nous souhaitons aussi rendre plus compréhensible l'impact de nos investissements sur l'environnement et sur la société.

Une année 2021 marquée par des engagements forts

En 2021, nous avons renforcé notre engagement en faveur du climat en rejoignant l'Alliance Net-Zero Asset Owner, soutenue par les Nations Unies (NZAOA), ainsi que l'initiative Climat Action 100+, qui est conduite par des investisseurs. Ces deux initiatives constituent un puissant levier pour œuvrer en faveur de la transition énergétique. Dans ce cadre, nous nous fixons de nouveaux objectifs pour réduire notre empreinte carbone d'ici 2025 et contribuer à l'atteinte des objectifs de la neutralité carbone d'ici 2050.

Dans la continuité de notre engagement en matière d'investissements à impact positif, nous avons investi 1,5 milliard d'euros dans de tels actifs au sein de notre fonds général France en 2021. Nos investissements se sont portés sur des projets qui répondent à différents

enjeux environnementaux, tels que la transition énergétique et la protection des écosystèmes terrestres et aquatiques, mais aussi sociétaux, comme la lutte contre les inégalités sociales et en faveur de la diversité.

Ce rapport, souhaité par la loi relative à l'énergie et au climat, permet de rendre compte de nos réalisations et du chemin qu'il nous reste à parcourir. Nous souhaitons, par exemple, orienter de plus en plus nos investissements vers des thématiques sociales dans le cadre de notre fonds général. La préservation de la biodiversité fait également partie des priorités que nous nous sommes fixées.

Les réglementations Finance Durable, des catalyseurs puissants

L'année 2021 a été également marquée par l'application du premier niveau de la réglementation européenne Sustainable Finance Disclosure (SFDR), qui nous a permis de questionner avec le recul nécessaire notre approche durable en matière d'investissements. Elle a été l'occasion de poser un cadre, notamment au niveau méthodologique, afin de répondre aux réglementations à venir, comme par exemple la prise en compte par nos différents partenaires distributeurs des préférences de leurs clients en matière de durabilité. Nous allons continuer à déployer progressivement la mise en œuvre des différentes composantes du Green Deal européen, s'agissant notamment des investissements durables ou de la prise en compte des critères ESG dans le suivi des risques et de la solvabilité.

Nos collaborateurs sont sensibilisés à ces sujets et mobilisés pour atteindre notre ambition de rester parmi les leaders de l'investissement responsable en Europe. Nous sommes engagés afin d'apporter une contribution significative pour une société plus durable et inclusive.

“

Ce rapport vise à expliciter l'alignement de notre stratégie d'investissement sur les accords de Paris et à illustrer notre prise en compte des enjeux liés à la biodiversité.

”



Executive Summary



S'engager

-23%

L'objectif de réduction de l'empreinte carbone* du portefeuille actions et obligations d'entreprise détenues en direct* entre fin 2020 et fin 2024 (scopes 1 et 2)

-12%

L'objectif de réduction de l'intensité carbone des immeubles de bureaux détenus en direct entre fin 2020 et 2030 (scopes 1 et 2)

+1 milliard d'euros

d'investissements à impact positif par an en moyenne d'ici 2025 dont 800 millions d'euros d'investissements à thématique environnementale

Sortie du charbon thermique* :

- d'ici 2030 pour les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE
- d'ici 2040 pour le reste du monde

Mesurer

L'intégration des critères ESG

Fonds général :

95%

des actifs couverts par une analyse ESG dans le fonds général France

98%

de participation aux assemblées générales (en valeur de marché*)

Unités de compte* proposées :

48%

des encours sont investis dans des fonds qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (article 8* selon le règlement SFDR Sustainable Financial Disclosure Regulation*)

18%

des encours sont investis dans des fonds contribuant à un objectif environnemental et/ou social (article 9* règlement SFDR Sustainable Financial Disclosure Regulation*)

Indicateurs climat et biodiversité

51 tCO2eq/M€ investi⁽¹⁾

-19% par rapport au 31 décembre 2020 - **Empreinte carbone** (scopes 1 et 2) du portefeuille actions et obligations d'entreprise au 31 décembre 2021

2,5°C⁽²⁾

Température estimée du portefeuille actions et obligations d'entreprise au 31 décembre 2021

87%

Part des entreprises du portefeuille actions et obligations d'entreprise figurant dans la **zone à «faibles» risques**

0.06 MSA.m²

par millier d'euro investi - **empreinte dynamique biodiversité aquatique** du portefeuille actions et obligations d'entreprise sur 2021

3 MSA.m²

par millier d'euro investi - **empreinte dynamique biodiversité terrestre** du portefeuille actions et obligations d'entreprise sur 2021

L'immobilier durable

32 %

Réduction de la consommation énergétique entre 2011 et 2021 pour les immeubles de bureaux

56%

Réduction de la consommation énergétique entre 2013 et 2021 pour les centres commerciaux

(1) Périmètre : BNP Paribas Cardif
(2) Périmètre : Cardif Assurance Vie

Introduction

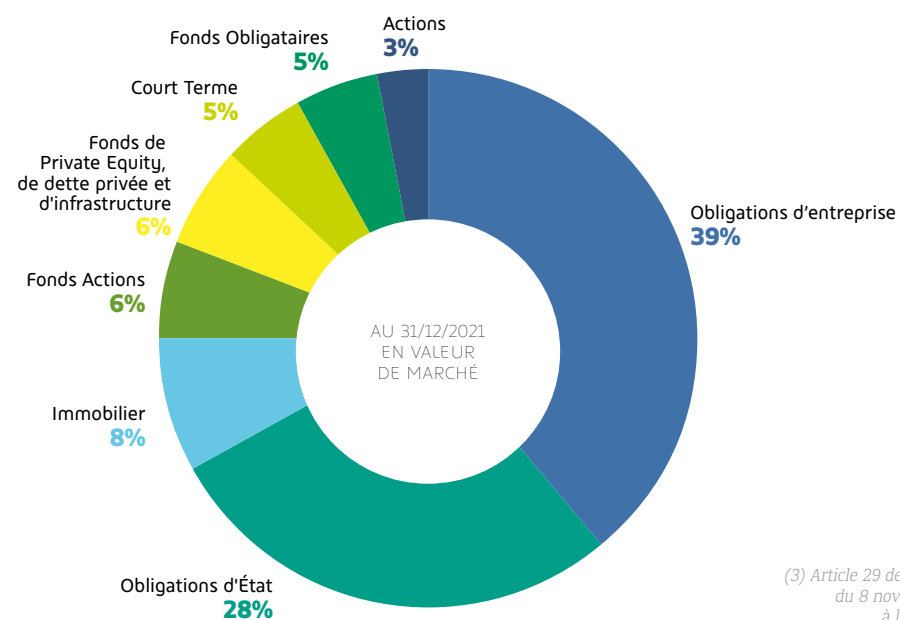
La rédaction de ce rapport entre dans le cadre de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat⁽³⁾. Les exigences réglementaires en matière de publications extra-financières se renforcent afin d'améliorer la transparence des produits financiers et permettre ainsi de réorienter les capitaux vers le financement d'activités plus durables.

Le rapport suit les sections du décret n°2021-663 du 27 mai 2021 et couvre la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable* de BNP Paribas Cardif dans son principal fonds général en France. Il donne aussi un aperçu de la prise en compte de cette stratégie dans les unités de compte* en France. Sans mention spécifique, les chiffres présentés par le rapport et la dénomination Cardif Assurance Vie sont associés à son fonds général en France. Ces chiffres n'ont pas fait l'objet d'une certification. Les méthodologies ESG décrites dans le rapport sont aussi appliquées

par les fonds généraux* au Luxembourg et en Italie, représentant les deux principaux marchés de BNP Paribas Cardif en Europe après la France. Ce rapport inclut également une partie dédiée à la SCI Cardimmo gérée au sein de Cardif Assurance Vie.

Présent dans 33 pays, BNP Paribas Cardif conçoit, développe et commercialise des offres d'épargne et de protection pour assurer les personnes, leurs projets et leurs biens. Au 31 décembre 2021, 282 milliards d'euros d'actifs sont gérés à travers le monde, répartis entre les fonds généraux et les unités de compte proposés aux assurés. Les unités de compte totalisent 97 milliards d'euros, dont 50 milliards d'euros en France. Les principaux fonds généraux situés en France, en Italie et au Luxembourg représentent respectivement environ 131 milliards, 24 milliards et 10 milliards d'euros en valeur de marché⁽⁴⁾. L'allocation des actifs au sein du fonds général France est présentée ci-après⁽⁵⁾.

Allocation des actifs de Cardif Assurance vie (France)



(3) Article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat

(4) Coupon courus inclus

(5) Instruments de couverture inclus

“
Le rapport suit les sections du décret n°2021-663 du 27 mai 2021 et couvre la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable de BNP Paribas Cardif dans son principal fonds général en France.
”

1. Démarche générale de l'entité



1.1 Analyse ESG

La politique d'investissement responsable de BNP Paribas Cardif s'applique aux actifs détenus dans les fonds généraux des principaux pays d'implantation (France, Italie, Luxembourg). Pour ses investissements, BNP Paribas Cardif examine les enjeux Environnementaux (E), Sociaux (S) et de Gouvernance (G). Cette analyse peut être qualitative et/ou quantitative. Pour ce faire, BNP Paribas Cardif collecte des données ESG spécifiques à chaque classe d'actifs qui sont ensuite analysées et intégrées dans les processus d'investissement. **L'univers d'investissement est ainsi réduit et compatible avec son approche d'investisseur responsable.**

En 2021, Cardif Assurance Vie porte sa couverture d'analyse extra-financière à 95%⁽⁶⁾ des actifs. La part des actifs sur lesquels les analyses se poursuivent est de 4%, et de 1% pour les actifs non couverts (analyse ESG non adaptée concernant des actifs monétaire et alternatifs).

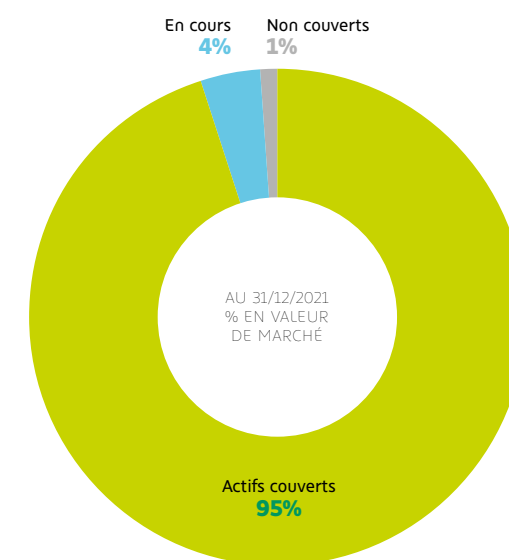
Processus ESG des titres détenus en direct

LES ÉTATS

En plus des politiques pays du Groupe BNP Paribas, Cardif Assurance Vie analyse la performance ESG⁽⁷⁾ des États afin d'exclure les pays les moins performants sur ces enjeux. Ce filtre ESG s'applique sur les titres émis directement par les pays (obligations d'État) et les titres des entreprises (actions et obligations d'entreprise) dont le siège social est présent dans les pays exclus. **Seuls les pays qui ont un score ESG satisfaisant sont conservés dans l'univers d'investissement :**

- L'**Environnement** prend en compte le mix énergétique du pays, l'empreinte carbone nationale ainsi que la ratification de traités, notamment celui sur l'Accord de Paris. L'analyse reflète aussi des indicateurs sur les émissions de gaz à effet de serre, tels que les émissions de CO₂ par rapport au produit intérieur brut.
- Le **Social** mesure les politiques menées par les États à l'égard de la pauvreté, de l'accès à l'emploi, de l'accès à l'électricité ainsi que la ratification de traités sur les droits du travail et les droits des enfants.
- La **Gouvernance** intègre entre autres le respect des droits de l'Homme et le respect des droits du travail.

Couverture ESG



Source : BNP Paribas Cardif

Les méthodologies d'analyse ESG sont adaptées aux spécificités de chaque classe d'actifs.

L'intégration ESG pour les titres détenus en direct, via les fonds et les unités de compte est décrite dans cette partie.

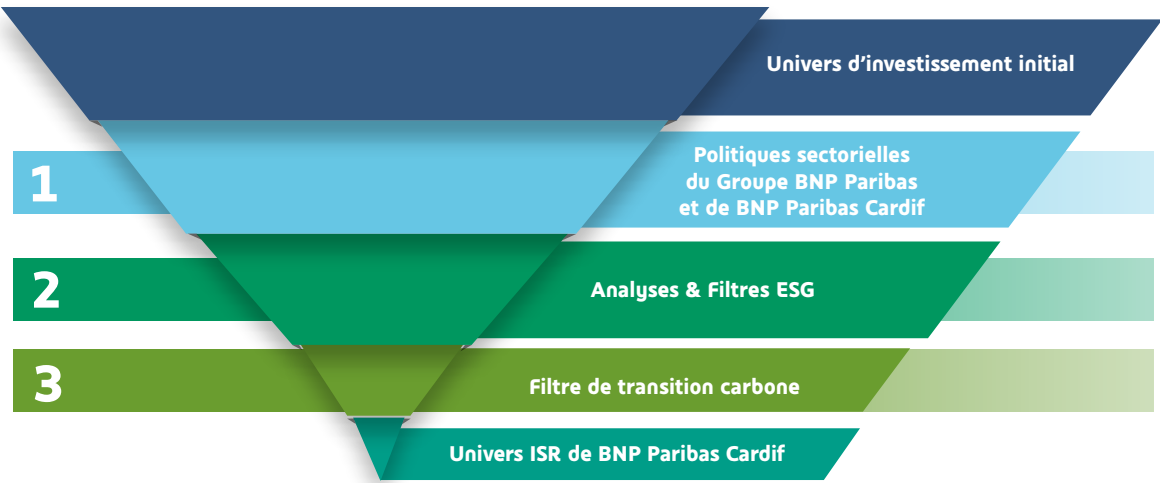
⁽⁶⁾ Les données ont été arrondies à l'unité.

⁽⁷⁾ Notation ESG fournie par Moody's ESG : <https://esg.moody's.io/solutions>

ACTIONS ET OBLIGATIONS D'ENTREPRISE

Le processus d'investissement responsable des titres détenus en direct de Cardif Assurance Vie suit le schéma ci-dessous :

Processus d'analyse extra-financière des actions et des obligations d'entreprise de Cardif Assurance Vie



1 EXCLUSIONS ET TRAITEMENT DES SECTEURS SENSIBLES

Pour tout projet d'investissement, une première analyse vérifie le respect des normes et traités internationaux (filtres normatifs et légaux). **L'activité de l'entreprise ou le pays dans lequel elle est présente ne doit pas être sous embargo ni faire l'objet de sanctions financières.**

Des **exclusions sectorielles** sont appliquées. Ces exclusions sont issues des **politiques sectorielles du Groupe BNP Paribas et encadrent les investissements dans des secteurs présentant des enjeux environnementaux ou sociaux**. Ces politiques disponibles en ligne sur le site de BNP Paribas⁽⁸⁾ s'appliquent aux métiers du Groupe. Elles sont régulièrement étendues ou révisées, et reflètent une prise de position engagée dans ces secteurs.

(8) <https://group.bnpparibas/decouvrez-le-groupe/au-service-de-nos-clients-et-de-la-societe/accompagnement-des-transitions/politiques-de-financement-et-dinvestissement>



Politiques de financement et d'investissement du Groupe BNP Paribas



Défense



Huile de palme



Pâte à papier



Energie nucléaire



Charbon thermique



Agriculture



Industrie minière



Pétrole & gaz non conventionnels

En 2021, BNP Paribas Cardif applique la politique sectorielle sur le pétrole et le gaz non conventionnels du Groupe BNP Paribas en vigueur. Cette politique couvre le pétrole de schiste et le gaz de schiste, les sables bitumineux et les ressources pétrolières et gazières situées en mer dans la région de l'Arctique.

- Ainsi les exclusions d'investissements concernent :
- Les entreprises d'exploration et de production pour lesquelles le pétrole et le gaz non conventionnels représentent une part importante de leurs réserves totales ;
 - Les entreprises diversifiées⁽⁹⁾ pour lesquelles l'exploration et la production de pétrole et de gaz non conventionnels représentent une part importante de leur revenu total ;
 - Les entreprises de trading pour lesquelles les ressources pétrolières et gazières non conventionnelles représentent une part importante de leur portefeuille d'activités ;
 - Les entreprises qui possèdent ou opèrent des pi-

pelines ou des terminaux d'exportation de GNL alimentés par un volume important de pétrole et gaz non conventionnels.

En plus des politiques de financement et d'investissement du Groupe BNP Paribas, **BNP Paribas Cardif a pris des engagements spécifiques concernant les secteurs du tabac et du charbon**. L'assureur applique ces exclusions pour les actions et les obligations d'entreprise détenues en direct dans les fonds généraux France, Italie et Luxembourg, dans les fonds dédiés* et mandats et à l'ensemble des filiales majoritaires⁽¹⁰⁾ à l'international.

(9) À savoir sociétés ayant des activités d'exploration, de production ainsi que des activités mid-stream et/ou en aval

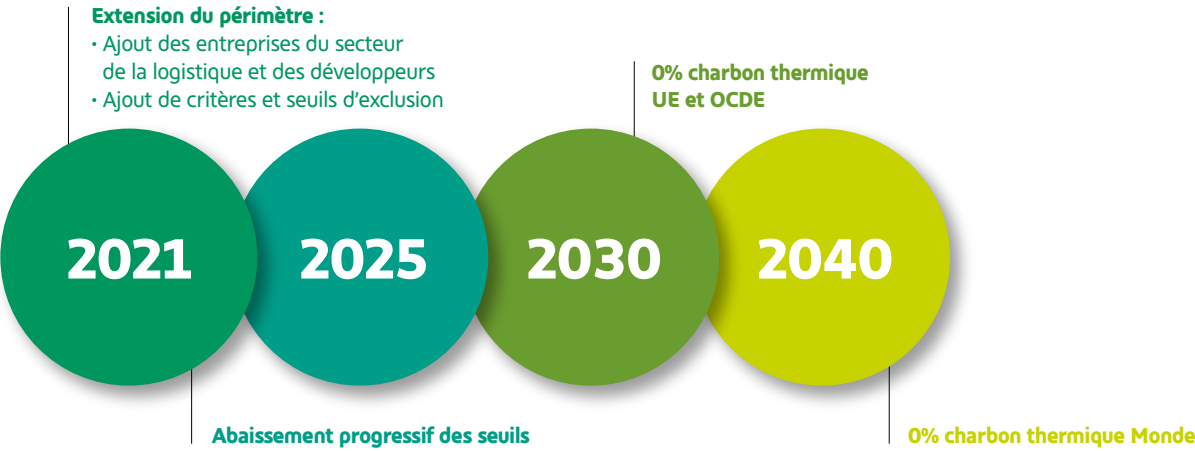
(10) Filiales dont BNP Paribas Cardif détient plus de 50% des droits de vote + 1 vote

Exclusions sur le secteur du tabac : Depuis 2017, BNP Paribas Cardif applique une politique d'investissement « sans tabac » au sein de ses portefeuilles. L'assureur est également signataire du Tobacco Free Finance Pledge depuis 2018⁽¹¹⁾. BNP Paribas Cardif exclut les entreprises productrices, grossistes et distributrices dont plus de 10% du chiffre d'affaires est dérivé du tabac.

Exclusions liées charbon thermique* : En 2020, l'assureur a publié un calendrier de sortie du charbon thermique. Celui-ci prévoit une sortie définitive du secteur au plus tard en 2030 pour les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE et au plus tard en 2040 pour le reste du monde.

(11) Cf. la partie 1.c et l'historique des adhésions

Calendrier de sortie du charbon thermique de BNP Paribas Cardif (Périmètre : BNP Paribas Cardif)



DÉVELOPPEURS		2021	2025	2030	2040
Nouveaux projets (mines de charbon, infrastructures liées au charbon, centrales électriques à base de charbon thermique, capacités de transport)		0 charbon thermique			
ENTREPRISES MINIÈRES (exploration et extraction de charbon thermique)		2021	2025	2030	2040
Part du charbon thermique dans le chiffre d'affaires	En % de CA	10%	0% (stock : 10%)	0%	0%
Extraction de charbon thermique (millions de tonnes extraites)	En M de Tonnes	10	0 (stock : 5 M)	0	0
LOGISTIQUE (transport et stockage de charbon thermique)		2021	2025	2030	2040
Part dans le chiffre d'affaires	En %	20%	15%	10%	0%
				0%*	
PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ À PARTIR DU CHARBON		2021	2025	2030	2040
Part dans le chiffre d'affaires	En %	20%	15%	10%	0%
				0%*	
Production d'électricité à partir de charbon (génération effective)	En % du mix	20%	20%	10%	0%
				0%*	
	En Giga W	10	8	5	0
				0*	

* UE / OCDE

2 ANALYSE ET INTÉGRATION ESG

L'analyse ESG s'applique aux actions et obligations d'entreprise détenues en direct et s'appuie sur la méthode de notation de Moody's ESG Solutions. Cette méthode permet d'évaluer les opportunités et risques extra-financiers grâce à 38 critères. Ces critères sont regroupés en six catégories : **environnement, ressources humaines, respect des droits humains liés au travail, comportement sur les marchés, engagement sociétal et gouvernance d'entreprise.**

Cardif Assurance Vie utilise une approche « Best-in-class* » sectorielle. Ainsi, chaque entreprise se voit attribuer une note en fonction de son niveau de performance pour chacune des six catégories obtenant ainsi une performance ESG globale (scoring ESG).

Les entreprises sont classées par décile selon ce scoring. Au sein de chaque secteur, les entreprises dont le score ESG figure dans les 3 derniers déciles sont exclues.

3 FILTRE DE TRANSITION CARBONE

Le filtre de transition carbone s'appuie également sur la méthode de notation Moody's ESG Solutions et vient renforcer les politiques d'exclusions sectorielles et l'analyse ESG. Ce filtre permet d'identifier les entreprises engagées dans la transition vers une économie bas carbone.

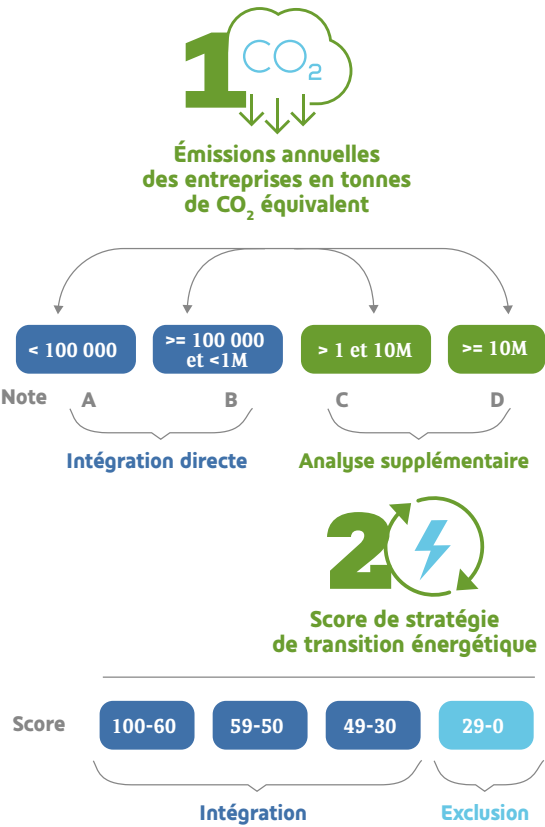
Ce filtre de transition carbone s'articule comme suit :

- 1. Emissions carbone :** Une notation carbone classe les entreprises selon leurs émissions de gaz à effet de serre en tonnes équivalent CO₂ (scopes 1 et 2⁽¹²⁾). Les entreprises sont notées de A à D, par ordre croissant d'émissions carbone.
- 2. Stratégie de transition énergétique :** Les entreprises notées C et D font l'objet d'une analyse supplémentaire qui évalue :
 - La pertinence des politiques de transition énergétique ;
 - La cohérence du déploiement de ces politiques ;
 - L'efficacité des résultats obtenus.

Les entreprises qui émettent plus d'1 million de tonnes équivalent CO₂ et dont la stratégie de transition énergétique est jugée faible (score inférieur à 30) sont exclues de l'univers d'investissement.

(12) La définition des différents scopes selon le GHG protocol se trouve en annexe 2.

Filtre de transition carbone : processus d'exclusion des entreprises





Processus ESG des investissements via des fonds

FONDS COTÉS

Cardif Assurance Vie analyse le processus extra-financier des fonds dans lesquels il investit via un questionnaire envoyé aux sociétés de gestion. L'analyse se fait **au niveau du fonds** mais aussi **au niveau de la société de gestion**.

Cette analyse permet d'identifier **pour chaque fonds** : son niveau d'intégration ESG, une éventuelle thématique (Environnementale ou Sociale), et de valider s'il s'agit d'un fonds à impact positif*.

Au niveau de la société de gestion, Cardif Assurance Vie analyse la politique d'engagement actionnarial grâce aux **questionnaires des PRI*** remplis par les sociétés signataires. En parallèle, des questionnaires de « *due diligence** », conçus par Cardif Assurance Vie, sont envoyés au niveau des fonds afin de mesurer plus précisément - via un scoring interne - l'intégration des critères ESG par le fonds. Ces deux questionnaires permettent également aux gérants d'engager le **dialogue avec les sociétés de gestion**⁽¹³⁾.

FONDS NON COTÉS

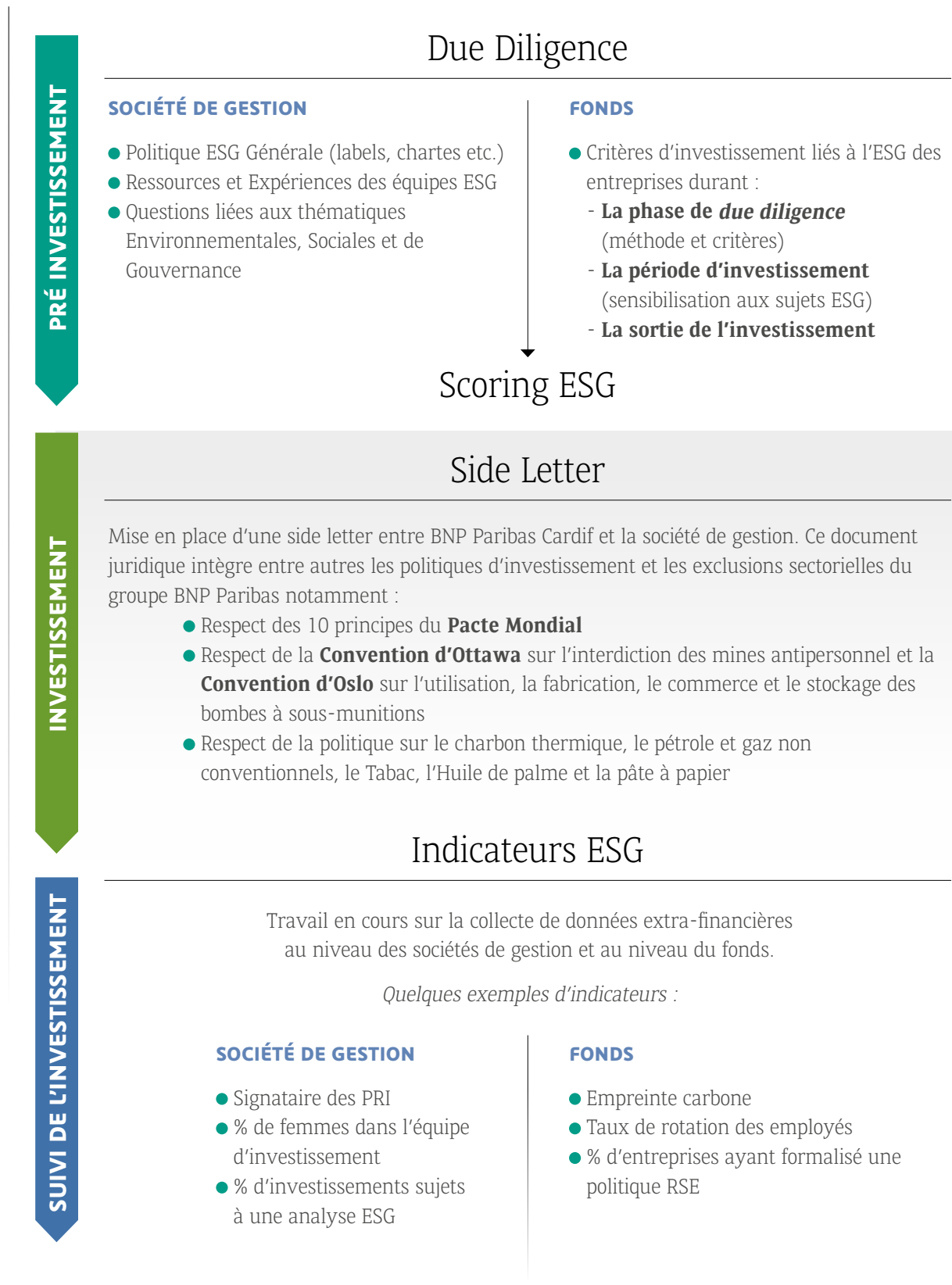
(fonds de Private equity, fonds de dette privée et fonds d'infrastructure)

En amont d'un engagement financier, **les sociétés de gestion sont interrogées systématiquement sur leur processus d'intégration des critères ESG** : dans un premier temps, au niveau de la société de gestion et de sa gouvernance, puis au niveau des entreprises financées par le fonds. **Cette due diligence permet d'établir un score ESG qui sera pris en compte lors de la validation de l'investissement par la direction des gestions d'actifs.**

Une lettre d'accompagnement en complément du bulletin de souscription (« side letter »), négociée entre les parties, permet, d'implémenter les exclusions sectorielles.

(13) L'engagement auprès des sociétés de gestion est présenté en partie 2.3

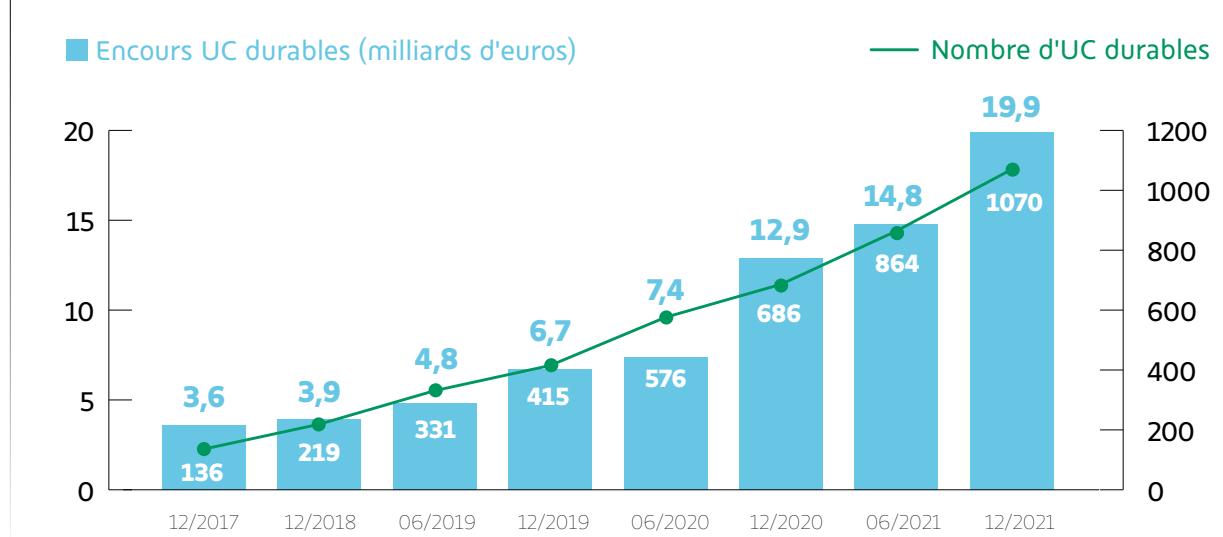
Schéma de l'analyse extra-financière des fonds non cotés



Approche ESG pour les unités de compte

Les supports en unités de compte représentent 50 milliards d’euros en France en 2021, dont près de 40% de supports durables (19,9 milliards d’euros) contre 30% en 2020. Les supports en unités de compte durables présentent toujours une forte croissance, tant en termes d’encours qu’en nombre de supports.

Evolution des unités de compte durables distribuées en France



(14) La liste des unités de compte article 8 et 9 au sens du règlement SFDR est disponible en complément de ce rapport sur le site internet de l'assureur (<https://www.bnpparibascardif.com/fr/responsabilite-societale-des-entreprises>)

En 2021, la méthodologie de qualification des supports durables a évolué pour prendre en compte les évolutions réglementaires. Un fonds en unité de compte qualifié de « durable » doit désormais remplir au moins un des critères suivants :

- Être labellisé par un organisme indépendant,
- S’être déclaré article 9* au sens du règlement SFDR⁽¹⁴⁾.

BNP Paribas Cardif effectue un suivi des unités de compte également sous l’angle de la réglementation SFDR. Ainsi au 31 décembre 2021, les unités de comptes mentionnées en vertu de l’article 8 et de l’article 9 sont réparties de la manière suivante :

Unités de comptes selon la classification SFDR article 8 et 9, au 31/12/2021

	Encours en millions d'euros	% Encours Total ⁽¹⁵⁾	Nombre de fonds	% Nombre Total
Fonds Article 8	22 200	48%	2 024	39%
Fonds Article 9	8 378	18%	382	7%
Total Art 8 et 9	30 578	66%	2 406	46%

(15) Total fonds en Unités de Compte

Le Groupe BNP Paribas Cardif, notamment à travers Cardif Assurance Vie commercialise également des unités de compte immobilières intégrant une démarche ESG dans leur gestion. Celle-ci est détaillée en partie 4.

1.2 Transparence

Les sujets de finance durable et des enjeux ESG font l’objet de plusieurs publications par BNP Paribas Cardif (communiqués de presse, publications réseaux sociaux, rapport annuel). Certains documents répondent davantage à des exigences réglementaires, d’autres témoignent d’une volonté de transparence et de sensibilisation sur les approches adoptées. Cette documentation répond à l’objectif de communiquer publiquement l’approche ESG et les engagements pris par l’assureur. Ces publications s’adressent ainsi à l’ensemble de ses parties prenantes : acteurs de la place financière, régulateurs, organisations non gouvernementales, partenaires, clients et à l’ensemble de la société civile.

Au niveau du Groupe BNP Paribas, il convient de citer parmi les exemples les plus récents : le Rapport intégré 2021⁽¹⁶⁾, le rapport d’analyse et d’alignement pour le climat⁽¹⁷⁾, le Document d’Enregistrement Universel 2021⁽¹⁸⁾, le rapport TCFD 2021⁽¹⁹⁾, ou encore le volet « Finance durable et RSE » du plan stratégique *Growth Technology Sustainability*⁽²⁰⁾ (GTS) 2025.

Au niveau de BNP Paribas Cardif, la page RSE⁽²¹⁾ de son site internet [bnpparibascardif.com](https://www.bnpparibascardif.com) contient notamment ses engagements de transparence en matière de durabilité, en respect du règlement SFDR*. Les communiqués de presse, les réseaux sociaux et le rapport annuel sont également un canal important de la communication institutionnelle sur les engagements ESG de BNP Paribas Cardif.

BNP Paribas Cardif commercialise ses produits d’assurance-vie par l’intermédiaire de partenaires distributeurs. En 2021, les partenaires et réseaux de distribution ont multiplié les communications auprès des clients assurés afin de les informer sur la prise en compte des critères ESG et les supports d’investissement durables disponibles :

- La Banque Commerciale en France (BCEF) de BNP Paribas communique à l’ensemble de ses clients – BCEF retail, BNP Paribas Banque Privée et Hello Bank⁽²²⁾ – sur l’épargne et l’investissement

responsable notamment via la Lettre d’Information Annuelle 2021 (LIA).

- BNP Paribas Cardif distribue des produits d’assurance vie, de capitalisation et de retraite individuelle à travers un réseau de courtiers et de Conseillers en Gestion de Patrimoine (CGP) partenaires. L’extranet Finagora mis à leur disposition permet notamment d’accéder à la liste des unités de compte disposant d’un label durable français ⁽²³⁾ et/ou classés article 8 ou 9 selon la réglementation SFDR.
- L’activité Épargne & Retraite Entreprises (E&RE) propose aux entreprises des solutions d’épargne et de retraite. Le baromètre des tendances 2021 E&RE « L’épargne d’entreprise au cœur des enjeux sociétaux »⁽²⁴⁾ comporte un volet complet sur l’épargne durable, soulignant l’engagement d’E&RE pour la promotion de produits d’épargne salariale responsable⁽²⁵⁾.

Ces documents sont également partagés au sein de la compagnie afin de promouvoir la diffusion de connaissances sur les sujets ESG⁽²⁶⁾ et sur les engagements de BNP Paribas Cardif.

(16) <https://invest.bnpparibas/en/document/rapport-integre-2021-1>
(17) https://cdn-group.bnpparibas.com/uploads/file/synthese_du_rapport_danalyse_et_dalignement_pour_le_climat.pdf
(18) <https://invest.bnpparibas/en/document/universal-registration-document-and-annual-financial-report-2021>
(19) https://cdn-group.bnpparibas.com/uploads/file/tcfid_report_2021_fr.pdf
(20) <https://invest.bnpparibas/document/gts-2025-techno-et-esg-fr>
(21) <https://www.bnpparibascardif.com/fr/responsabilite-societale-des-entreprises>
(22) La banque en ligne de BNP Paribas
(23) ISR, GreenFin ou Finansol
(24) <https://fr.zone-secure.net/131142/1492207/#page=27>
(25) <https://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com/epargnants/Pages/Hebergement/partenaires-solidaires/index.aspx>
(26) Les communications et formations en interne sont présentées en partie 2.1.b

1.3 Adhésion de l'entité, ou de produits, à une charte, un code, initiative ou label prenant en compte des critères ESG

BNP Paribas Cardif s'implique dans des groupements d'intérêts et des initiatives qui œuvrent pour une meilleure prise en compte des considérations ESG dans les décisions d'investissements.

Deux nouvelles adhésions significatives sont ajoutées en 2021 et renforcent l'engagement de BNP Paribas Cardif dans la lutte contre le réchauffement climatique :

- Climate Action 100+
- Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA).

(27) <http://www.planbatimentdurable.fr/>
(28) unpri.org
(29) <https://www.unpri.org/montreal-pledge>
(30) o-immobilierdurable.fr
(31) <https://www.unepfi.org/psi/tobacco-free-finance-pledge/>
(32) <https://www.cdp.net/en>
(33) <https://www.unepfi.org/net-zero-alliance/>
(34) <https://www.unepfi.org/net-zero-banking/>
(35) climateaction100.org

Historique des adhésions de BNP Paribas Cardif



2. Intégration ESG au sein de l'entité



INTÉGRATION ESG AU SEIN DE L'ENTITÉ

2.1 Moyens internes déployés par l'entité

Ressources dédiées à la prise en compte de l'ESG

Une direction RSE au niveau de BNP Paribas Cardif, rattachée à la direction générale, assure la coordination et le suivi de sa politique RSE, en lien avec les orientations définies au niveau du Groupe BNP Paribas. Les équipes centrales s'appuient sur un réseau de 60 correspondants RSE dans les 33 pays où l'assureur est implanté.

L'activité Investisseur de BNP Paribas Cardif est principalement gérée au sein de la direction des gestions d'actifs en concertation avec les autres fonctions de l'entreprise, dont principalement les fonctions RSE, gestion des risques, juridique et conformité.

En France, BNP Paribas Cardif compte 2 838 employés (temps plein à fin 2021).

Sept postes à temps plein sont spécifiquement dédiés aux thématiques ESG, représentant 6% de l'effectif global de la direction des gestions d'actifs. Quatre collaborateurs en équivalent temps plein au sein des directions RISK, Marketing et RSE viennent compléter le dispositif.

Au-delà des moyens humains engagés pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie RSE de BNP Paribas Cardif, l'essentiel des moyens financiers est consacré à l'acquisition de données ESG utilisées dans les processus d'investissement. BNP Paribas Cardif contribue financièrement aux alliances telles que les PRI, la Net Zero Asset Owner Alliance, ou l'Observatoire de l'Immobilier Durable. Des frais de consulting externe ont par ailleurs été engagés pour accompagner le déploiement des processus ESG.

Les équipes de la direction des gestions d'actifs sont activement impliquées dans la prise en compte des enjeux extra-financiers tout au long des processus d'investissement.

- Les gérants suivent l'évolution des indicateurs ESG dans les outils de tenue de positions et grâce à des reportings dédiés. Des réunions périodiques organisées par l'équipe ISR avec les équipes de gestion des trois principaux fonds généraux (France, Italie, Luxembourg) permettent de faire évoluer le dispositif et de sensibiliser les gérants aux nouveaux enjeux extra-financiers et réglementaires.
- L'équipe ISR est en charge de l'intégration des critères extra-financiers dans les processus d'investissement (données, indicateurs, listes d'exclusion etc.) en collaboration avec les équipes de gestion. Elle intègre dans la gestion d'actifs les évolutions réglementaires en matière de finance durable et suit les engagements d'investissements responsables de BNP Paribas Cardif.
- Les équipes de contrôle de la gestion d'actifs vérifient l'application et le respect des politiques sectorielles et des exclusions sur les investissements (stocks et flux).
- Un coordinateur des investissements responsables suit les évolutions de l'environnement extra-financier et de la réglementation Finance Durable. Il veille à leur prise en compte au sein de la direction des gestions d'actifs.

Ce suivi opérationnel se fait en liaison avec les autres fonctions de l'entreprise :

- les équipes RSE de BNP Paribas Cardif pour l'intégration avec la stratégie RSE de l'entreprise, la coordination avec la politique du Groupe BNP Paribas, la coordination transverse ;
- les directions des risques, de la conformité et du juridique pour ce qui concerne plus particulièrement les contrôles et le respect des réglementations.



Renforcement sur la période

BNP Paribas Cardif utilise différents leviers pour le déploiement de sa stratégie ESG. Pour cela, en 2021, l'assureur a renforcé un certain nombre de dispositifs et d'actions afin de soutenir les capacités internes et déployer davantage sa stratégie ESG.

BNP Paribas Cardif, avec l'appui du Groupe BNP Paribas, a mis en place une **offre de formation de sensibilisation aux grands enjeux ESG** pour l'ensemble de ses collaborateurs.

Pour l'année 2021, la formation des collaborateurs au développement durable s'est articulée autour de :

- « WeEngage » : un programme de sensibilisation du Groupe BNP Paribas destiné à l'ensemble des collaborateurs à travers le monde dédié à la Finance durable et aux enjeux environnementaux et sociaux actuels. Ce programme, décliné en courts modules accessibles en ligne, vise à développer l'aptitude des collaborateurs à accompagner les clients vers une économie bas-carbone et une plus grande justice sociale ;
- « Bivwak! Upskill » : un programme de développement des compétences des collaborateurs du Groupe BNP Paribas dans le domaine de la durabilité. Ce programme est décliné en modules suivant différentes thématiques dont la finance durable ;
- Formations externes expertes et certifiantes, comme celle proposée par le Cambridge Institute for Sustainability Leadership (CISL⁽³⁶⁾). Cette formation a ainsi été suivie par des collaborateurs de différentes directions (RISK, RSE, Gestion d'actifs, Marketing...).
- Fresques du Climat⁽³⁷⁾, animation sous forme d'ateliers collaboratifs, permettant d'acquérir une vision systémique des enjeux du changement climatique et de leurs conséquences.

Par ailleurs, l'intégralité des collaborateurs de la direction des gestions d'actifs en France, a suivi des modules e-learning relatifs aux différentes politiques sectorielles du Groupe BNP Paribas. Les collaborateurs les plus directement concernés par l'approche ESG ont également suivi en 2021 une formation dédiée au processus ESG déployé dans la gestion des investissements.

En 2021, l'intégration de la stratégie ESG de BNP Paribas Cardif dans **les décisions d'investissement** se renforce et se traduit par des exigences accrues auprès des sociétés de gestion. Ainsi, par exemple, la direction des gestions d'actifs a accompagné la transformation d'un fonds dédié en travaillant avec la société de gestion tierce, pour renforcer des thématiques durables à intégrer dans le portefeuille.

La direction des gestions d'actifs peut également s'appuyer sur **le dispositif de communication interne** de BNP Paribas Cardif. Celui-ci présente aux collaborateurs l'approche durable en place dans la gestion du fonds général et diffuse une culture ESG plus large au travers de conférences abordant des thèmes variés comme les résultats obtenus lors de la COP26, les enjeux pour la biodiversité, l'impact positif ou la transition énergétique.

BNP Paribas Cardif contribue également au réseau NEST (Network of Experts in Sustainability Transitions), un réseau d'experts internes lancé par le Groupe BNP Paribas fin 2021 afin d'accélérer la transition écologique et sociale. Ce nouveau réseau est composé de plus de 350 experts dans des domaines tels que la transition énergétique, l'économie circulaire, la biodiversité, l'agriculture, les Droits de

l'Homme, la diversité et l'inclusion sociale. L'objectif de ce réseau international est de déployer, d'amplifier et de partager l'expertise pour accélérer la transition de nos clients, tant du côté de leurs actifs que de leurs activités, et de renforcer la connaissance en développement durable de l'ensemble des parties prenantes.

BNP Paribas Cardif a intégré en 2021 dans ses **politiques internes** (politiques d'investissement et politique de rémunération) les nouvelles dispositions en matière d'intégration des risques de durabilité, requises par le règlement SFDR* au titre de ses articles 4 et 5. Ces informations sont accessibles sur le site internet de BNP Paribas Cardif (*Engagement de transparence de Cardif Assurance Vie en matière de durabilité*⁽³⁸⁾).

Une **nouvelle direction de l'Impact et de l'Innovation** a été mise en place en avril 2022 et a intégré les équipes RSE du siège (corporate) et France pour capitaliser sur un meilleur partage des connaissances et une meilleure coordination des actions. Sa mission est de définir et de mettre en œuvre la stratégie RSE de BNP Paribas Cardif, dans le cadre du plan Growth Technology Sustainability du Groupe BNP Paribas, à horizon 2025. Cette direction interagit avec les différentes parties prenantes internes, fonctions BNP Paribas Cardif, du Groupe BNP Paribas ou de parties prenantes externes. Elle s'appuie sur un réseau d'ambassadeurs au sein de chaque fonction, ainsi que les régions et les pays où l'assureur est présent. Elle mène des initiatives stratégiques transverses, suit et coordonne les reportings internes ou réglementaires en matière de durabilité.

(38) <https://www.bnpparibascardif.com/fr/responsabilite-societale-des-entreprises>



(36) <https://www.cisl.cam.ac.uk/> (37) <https://fresqueduclimat.org/>



2.2 Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

La gouvernance ESG du Groupe BNP Paribas⁽³⁹⁾ décline la prise en compte des enjeux ESG et les orientations stratégiques liées au climat prises par la direction générale. L'assureur BNP Paribas Cardif y contribue au même titre que l'ensemble des métiers du Groupe. Les instances dirigeantes de BNP Paribas Cardif définissent la stratégie d'investissement responsable. Elles veillent également à l'application des politiques du Groupe BNP Paribas. La gouvernance s'articule autour du Conseil d'administration et de comités impliquant directions et équipes opérationnelles (direction des gestions d'actifs, direction de l'impact et de l'innovation, RISK, Conformité, Finance Actuariat et Capital).

Connaissances, compétences et expériences des instances de gouvernance

● **Le Conseil d'administration** de BNP Paribas Cardif exerce un rôle majeur dans le contrôle et la supervision de la gestion de l'entreprise. Conformément à son règlement intérieur, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre par la Direction générale en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux des activités de l'entreprise⁽⁴⁰⁾. Parmi les comités spécialisés chargés d'assister le Conseil d'administration, deux sont plus particulièrement impliqués sur les questions extra-financières :

● **Le Comité de Nomination et de Rémunération** (CNR) est chargé de suivre les questions relatives aux nominations des administrateurs, des mandataires sociaux dirigeants et des responsables de fonctions clés. Il s'assure de l'honorabilité et des compétences des candidats pressentis et veille à ce que les administrateurs disposent des compétences nécessaires afin de comprendre les risques, les enjeux et la stratégie de l'entreprise. Il prend connaissance des déclarations annuelles des administrateurs en matière de conflits d'intérêts.

(39) Cf Gouvernance des enjeux climatiques du Groupe BNP Paribas, volet 1 du rapport TCFD 2021 https://cdn-group.bnpparibas.com/uploads/file/tcfid_report_2021_fr.pdf

(40) Règlement intérieur du Conseil d'administration, article 1

En matière de rémunération, le CNR donne un avis sur la politique de rémunération et vérifie que son application s'inscrit bien dans le cadre de la politique de rémunération de BNP Paribas Cardif. En 2021, le Comité a notamment pris connaissance de la feuille de route du plan d'action « All equal » qui vise à réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et à augmenter la part des femmes dans le top management.

● **Le Comité ALM et Gestion des Risques Assurance** (CAGRA) s'assure de l'efficacité du système de gestion des risques y compris ceux de nature sociale et environnementale, et examine la stratégie d'allocation d'actifs.

Les thématiques ESG ont fait l'objet de points spécifiques lors des Conseils en 2021 tel que l'approbation du Rapport sur la Stratégie d'investissement responsable et lors du séminaire stratégique consacré à la présentation du plan stratégique 2025. Ainsi, le Conseil a pris connaissance des réalisations de l'année et a notamment été informé :

- des actions de renforcement de l'engagement de Cardif Assurance Vie et du groupe BNP Paribas Cardif en faveur de la transition énergétique sur l'année écoulée.
- du classement des fonds généraux en France, au Luxembourg et en Italie selon la classification du règlement européen SFDR ;
- de la mise à jour de la politique d'investissement de Cardif Assurance Vie qui prend en compte les nouveaux standards d'intégration et d'analyse ESG en lien avec les dispositions du nouveau règlement européen SFDR ;
- des mesures de soutien prises par BNP Paribas Cardif en lien avec la crise sanitaire : participation d'un milliard d'euros au dispositif Prêts Participatifs Relance et mesures exceptionnelles d'accompagnement des clients et partenaires.

D'autre part, le Conseil a validé la politique de rémunération mise à jour en 2021 des nouvelles dispositions relatives à l'article 5 du règlement SFDR.

Les administrateurs ont tous une diversité de compétences et d'expériences acquises tout au long de leur parcours professionnel et personnel. Les membres du Conseil d'administration ont également travaillé, au sein de BNP Paribas Cardif, sur des missions en lien avec les thématiques ESG, que ce soit dans le cadre de l'élaboration de la stratégie et des politiques de durabilité ou leur validation. L'un des administrateurs est particulièrement engagé de par sa fonction de Trésorier de la fondation GoodPlanet.

La réglementation applicable à Cardif Assurance Vie requiert que les membres du Conseil d'administration et les dirigeants effectifs disposent à tout moment de l'honorabilité, des connaissances, des compétences, de l'expérience et du temps nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. La nomination des dirigeants effectifs est notifiée à l'ACPR. Cardif Assurance Vie n'a, à ce jour, reçu de cette dernière aucune notification de non-respect de ces critères.

Par ailleurs, depuis un an la direction des gestions d'actifs présente aux membres, lors de chaque conseil, les contributions environnementales et sociales issues de la gestion des actifs, et les évolutions dans la stratégie d'investissement en matière d'ESG.

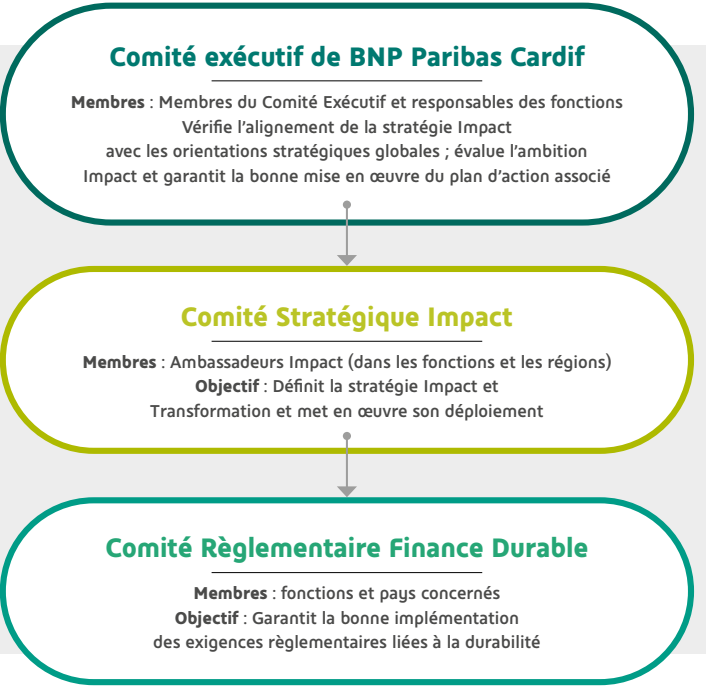
Au niveau exécutif, la direction des gestions d'actifs (DGA) anime deux comités au cours desquels les thématiques ESG sont abordées :

- Le Comité des gestions d'actifs : impliquant mensuellement les responsables de chacune des directions de l'entreprise
- Le Comité stratégique ISR, impliquant trimestriellement les responsables des directions RISK, IMPACT et DGA. Différentes thématiques sont passées en revue, aussi bien en matière d'investissements responsables, de réglementations finance durable, mais aussi des orientations prises en matière d'ESG par le Groupe BNP Paribas.

Par ailleurs, fin 2021, le Comité des Risques, présidé par la directrice générale de BNP Paribas Cardif, a élargi ses missions pour y intégrer l'identification, la surveillance et le suivi des risques de durabilité.

En 2021, le comité exécutif a validé un plan 2022-2025 intégrant la durabilité au cœur de sa stratégie. BNP Paribas Cardif y affirme son ambition d'avoir un impact positif sur l'environnement, la société, les collaborateurs. Ces nouvelles orientations, en ligne avec celles du Groupe BNP Paribas, sont articulées autour de trois axes : *Growth, Technology et Sustainability* (GTS).

En 2022, avec sa **nouvelle direction de l'Impact et de l'Innovation** BNP Paribas Cardif place l'impact au cœur de son activité. La mission de cette direction est de définir la stratégie d'impact, en lien avec les orientations RSE et d'engagement du Groupe BNP Paribas. Cette stratégie vise à rendre les produits et services d'assurance plus accessibles et à poursuivre une politique d'investissement responsable, axée sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. La responsable de cette nouvelle direction siège au comité exécutif. La direction de l'Impact et de l'Innovation met également en place une gouvernance dédiée aux enjeux ESG avec deux comités (illustrés ci-dessous). Les plans d'actions seront implémentés par les fonctions internes et déclinés dans les régions où l'assureur est présent.



Cette implication des différentes instances de décision et fonctions de l'entreprise permet une prise en compte réactive des enjeux extra-financiers, contribuant ainsi à la maîtrise des risques et à la dynamique du dispositif.



“ Être un assureur à impact positif est au cœur de notre stratégie. En tant qu'investisseur, mettre l'impact positif dans notre stratégie d'investissement, c'est à la fois jouer un rôle d'influenceur responsable sur la société en étant aligné avec les Accords de Paris et être attractif pour nos assurés. ”

Nathalie Doré,
Directrice Impact et Innovation

Intégration des risques en matière de durabilité dans les politiques de rémunération

La politique de rémunération de Cardif Assurance Vie a été complétée en 2021 de nouvelles dispositions relatives à l'article 5 du règlement SFDR. Ces compléments confirment que les politiques et pratiques de rémunération de Cardif Assurance Vie n'encouragent pas les acteurs des marchés financiers - au travers de la rémunération variable - à la prise de risque excessive en matière de durabilité des investissements et des produits financiers régis par le règlement SFDR. Depuis 2021, 24% de l'effectif de la direction des gestions d'actif, se voit fixer un objectif spécifique en matière de prise en compte des risques de durabilité. Par ailleurs, les collaborateurs clés⁽⁴¹⁾ de BNP Paribas Cardif bénéficient d'un plan de fidélisation à trois ans dans lequel neuf des indicateurs du tableau de bord RSE du Groupe BNP Paribas⁽⁴²⁾ sont intégrés et pèsent pour 20 % dans les conditions de versement. Deux de ces critères sont directement liés aux enjeux énergie-climat⁽⁴³⁾.

Intégration des critères ESG dans le règlement interne du Conseil d'administration

Le règlement intérieur vise à préciser les règles de fonctionnement du Conseil d'administration. Il a le souci de l'équilibre de sa composition et de son fonctionnement pour agir au mieux de cet intérêt et exercer un véritable contrôle sur le management⁽⁴⁴⁾.

La Charte de l'administrateur définit les principes et règles applicables aux administrateurs de Cardif Assurance Vie (loyauté, honnêteté et intégrité, conformité, obligation de discrétion, compétence et honorabilité, protection des intérêts de la Société, prévention des conflits d'intérêts, transparence). Elle vient en complément du Code de conduite du Groupe BNP Paribas. Le Conseil d'administration de Cardif Assurance Vie est composé de sept administrateurs. La représentation entre les femmes et les hommes est équilibrée au sein du Conseil d'administration avec trois femmes pour quatre hommes. Lorsque le Comité de nomination et de rémunération examine les compétences et l'expérience des personnes susceptibles d'être administrateur, il veille au maintien de la diversité et de la compétence collective du Conseil d'administration en considération de la stratégie de Cardif Assurance Vie et du groupe d'assurance BNP Paribas Cardif.

Depuis le 4 janvier 2016, Cardif Assurance Vie dissocie les fonctions de Président et de Directeur général, en conformité avec les meilleurs standards de gouvernance.

(41) Collaborateurs clés: senior managers, collaborateurs à fort potentiel ou ressources clés locales
(42) Les neuf indicateurs sont présentés en p547 de l'URD : https://group.bnpparibas/uploads/file/bnp2020_urd_fr_mel_21_03_22.pdf
(43) Montant des financements consacrés aux énergies renouvelables et bilan d'émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie des bâtiments et aux déplacements professionnels, en teqCO2 /ETP
(44) Article 1 du Règlement intérieur du Conseil d'administration

2.3 Politique et stratégie d'engagement

Conformément aux dispositions de la loi PACTE⁽⁴⁵⁾ et de la directive européenne sur le droit des actionnaires ⁽⁴⁶⁾, **Cardif Assurance Vie publie sur son site les détails de sa politique d'engagement actionnarial, ainsi qu'un compte-rendu annuel de la mise en œuvre de cette politique⁽⁴⁷⁾.** En 2021, l'exercice de son droit de vote a porté sur 98% des actifs concernés en terme de capitalisation boursière.

Cardif Assurance Vie engage également un dialogue auprès des sociétés de gestion. Celles-ci complètent un questionnaire PRI et un autre questionnaire conçu par Cardif Assurance Vie spécifique aux pratiques ESG⁽⁴⁸⁾. Sur la base des réponses apportées, le gérant engage le dialogue avec les sociétés de gestion afin de les inciter à intégrer davantage les enjeux extra-financiers et climat dans leur processus de gestion.

En 2022, Cardif Assurance Vie continuera de renforcer ce dialogue pour inciter les sociétés de gestion à aligner leurs portefeuilles d'investissement avec un scénario 1.5°C, cohérent avec l'Accord de Paris.

(45)LOI n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038496102/>

(46)Shareholder Rights Directive

(47)Les deux rapports sont disponibles en ligne : <https://www.bnpparibascardif.com/fr/responsabilite-societale-des-entreprises>

(48) Ce processus est présenté en partie 1.1 Analyse ESG des investissements via des fonds cotés



Il est de notre responsabilité d'accompagner la transition vers un monde plus durable. Pour BNP Paribas Cardif, cette conviction se traduit par le dialogue et la collaboration avec les différents investisseurs institutionnels.

Olivier Héreil,
Directeur Général adjoint, Gestion d'Actifs de BNP Paribas Cardif





3.Stratégie d'alignement aux standards internationaux

3.1 Stratégie d'alignement avec les objectifs prévus par l'Accord de Paris

La publication du dernier volet du 6ème rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), en avril 2022, rappelle le consensus scientifique sur le changement climatique. L'accélération sans précédent des émissions de gaz à effet de serre se traduirait avec une trajectoire de réchauffement planétaire de +4°C d'ici 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. Les objectifs de l'Accord de Paris visent à limiter l'augmentation à 2°C voire 1.5°C.

L'évaluation de l'empreinte carbone des portefeuilles et leur alignement avec l'Accord de Paris sont donc des mesures indispensables et intégrées dans la stratégie ESG de BNP Paribas Cardif. Ces indicateurs restent perfectibles et comportent des biais méthodologiques. A ce jour, il n'y a pas de consensus sur une méthodologie de calcul de température des portefeuilles.

Net Zero Asset Owner Alliance

Dans le cadre de son adhésion à la NZAOA^{(49)*}, BNP Paribas Cardif a complété son dispositif pour répondre aux quatre piliers identifiés par l'Alliance :

- Mesurer l'alignement des portefeuilles d'investissements avec l'Accord de Paris et en réduire l'empreinte carbone ;
- Définir des objectifs de décarbonation sur les secteurs les plus émissifs en gaz à effet de serre ;
- Développer les investissements liés à la transition climatique ;
- Engager un dialogue actionnarial avec les entreprises et les gestionnaires d'actifs afin de les orienter vers la neutralité carbone.

(49) Présenté en partie 1.3 Adhésions de l'entité



“ Adhérer à l'**Alliance Net-Zero Asset Owner** a marqué une étape importante dans la stratégie d'investissement responsable de BNP Paribas Cardif. Cette initiative d'envergure matérialise notre engagement et constitue un levier majeur en faveur de la transition énergétique. ”

Pauline Leclerc-Glorieux,
Directrice générale de BNP Paribas Cardif

Les objectifs de BNP Paribas Cardif

En 2022, BNP Paribas Cardif a complété son engagement en faveur du climat tout en poursuivant ses efforts réalisés ces dernières années en se fixant les objectifs suivants :

Objectifs de réduction de gaz à effet de serre

- Réduire d'au moins 23% entre fin 2020 et fin 2024 l'empreinte carbone (scopes 1 et 2⁽⁵⁰⁾) des portefeuilles actions et obligations d'entreprise détenues en direct (53% de réduction a déjà été faite entre 2017 et 2020). Cet objectif de réduction sera revu tous les 5 ans jusqu'à horizon 2050.
- Réduire d'au moins 12% entre 2020 et 2030 l'intensité carbone (scopes 1 et 2⁽⁵¹⁾) des immeubles de bureaux détenus en direct⁽⁵²⁾ (32% de réduction a déjà été faite entre 2011 et 2020).

Objectifs sectoriels

- Sortir définitivement du charbon thermique* au plus tard en 2030 pour les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et au plus tard en 2040 dans le reste du monde⁽⁵³⁾;
- Mettre en œuvre la politique du Groupe BNP Paribas sur le pétrole et gaz non conventionnels⁽⁵⁴⁾.

Objectif de financement de la transition

- Investir 1 milliard d'euros par an en moyenne d'ici fin 2025 dans des investissements à impact positif, dont au moins 800 millions d'euros dans des investissements à thématique environnementale.

Objectif d'engagement

- Dialoguer avec les entreprises (via l'initiative Climate Action 100+) et les gestionnaires d'actifs pour les inciter à mettre en place une stratégie climatique cohérente avec l'Accord de Paris.

BNP Paribas Cardif communiquera annuellement, dans les futurs rapports article 29, les progrès réalisés dans l'atteinte de ces objectifs et les éventuelles difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre.

(50) En l'absence de normalisation de la mesure du scope 3, BNP Paribas Cardif privilégie la mise en place d'objectifs sur le scope 1 et 2 (la définition des scopes selon le GHG protocol sont présentés en annexe 2.), pour s'aligner avec l'Alliance, tout en continuant à calculer et analyser l'impact de ses portefeuilles sur l'ensemble des 3 scopes.

(51) La réduction de l'intensité carbone des immeubles inclut aussi la consommation d'électricité, de chaleur et de froid des locataires

(52) La stratégie d'alignement aux objectifs de l'Accord de Paris des immeubles de bureaux est présentée en partie 5

(53) La politique et le calendrier de sortie du charbon thermique sont présentés en partie 1.1. Stratégie ESG des titres détenus en direct

(54) Présenté en partie 1.1 Stratégie ESG des titres détenus en direct

Investissement en faveur de la transition énergétique

BNP Paribas Cardif investit dans des projets à thématique environnementale liés à la transition énergétique et écologique. Les deux fonds suivants en sont l'exemple :

 **Fonds Actions : BNP Paribas Climate Impact**

BNP Paribas Cardif investit dans le fonds de BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Climate Impact dédiés aux entreprises de petites et moyennes capitalisations à travers le monde qui **contribuent à l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets**. Les entreprises dans lesquelles le fonds investit doivent réaliser au moins **50% de leur chiffre d'affaires dans un des domaines liés au changement climatique** tel que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, le traitement de l'eau, le contrôle de la pollution, la gestion des déchets et les services environnementaux.

 **Fonds de Private Equity : Mirova Althelia LDN**

BNP Paribas Cardif est investisseur dans le fonds *Land Degradation Neutrality* géré par la société de gestion Mirova avec le soutien de l'ONU, de la Banque Européenne d'Investissement et de l'Agence Française de Développement. Il vise à **protéger et à valoriser les terres arables, principalement dans les pays émergents**. Il s'agit de financement de projets de gestion durable des terres (agriculture biologique, reforestation, etc.) et de soutien aux communautés locales.

Mesurer l'alignement

Dans l'objectif de suivre sa stratégie d'alignement climat, BNP Paribas Cardif mesure l'empreinte carbone et la température implicite de son portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprise détenues en direct.

Empreinte Carbone

BNP Paribas Cardif mesure chaque année l'empreinte carbone de son portefeuille. Cet indicateur évalue l'impact carbone des actifs détenus en direct sur le réchauffement climatique.

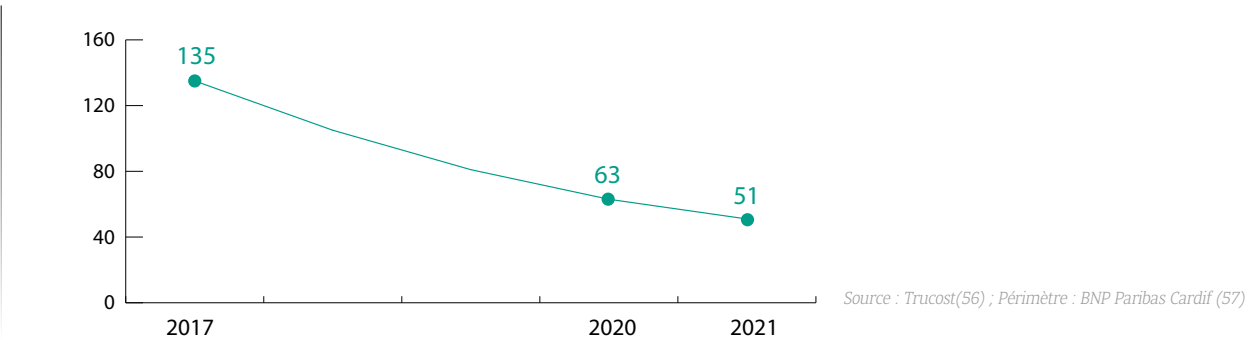
L'empreinte carbone (pour les produits financiers) **représente le montant d'émissions financées par le portefeuille. Cet indicateur permet d'identifier la quantité d'émissions de gaz à effet de serre qui peut être attribuée à un investissement.** Pour les investissements dans des entreprises, les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont pondérées en fonction de la part de l'investissement dans la valeur d'entreprise⁽⁵⁵⁾. Elle permet donc de mesurer **les émissions générées pour chaque euro investi.**

(55) La valeur d'entreprise correspond à la valeur de marché de la capitalisation boursière et de la dette financière (dans la formule du règlement SFDR la trésorerie n'est pas déduite).

$$\sum_i \left(\frac{\text{Valeur de marché de l'investissement}_i \text{ (M€)}}{\text{Valeur d'Entreprise}_i \text{ (M€)}} \times \text{Emissions carbonées de l'entreprise}_i \text{ (teqCO}_2\text{)} \right) / \text{Valeur de marché de l'ensemble des investissements (M€)}$$

Ainsi, si l'investisseur **détient 1% de la valeur d'une entreprise alors l'investisseur se verra attribuer 1% des émissions de gaz à effet de serre de cette entreprise.**

Evolution de l'empreinte carbone des actions et obligations d'entreprise de BNP Paribas Cardif, scopes 1 et 2 (en tCO₂eq/M€ investi)



Les actifs inclus dans ce calcul de l'empreinte carbone représentent 74 milliards d'euros au 31 décembre 2021 dont les trois quarts proviennent de l'activité Vie en France. L'empreinte présentée couvre ainsi environ 43% des actifs gérés dans les fonds généraux de BNP Paribas Cardif à travers le monde.

L'empreinte carbone est **estimée au 31 décembre 2021 à 51 tCO₂eq/M€ investi** contre 63 tCO₂eq/M€ investis au 31 décembre 2020. Le filtre de transition carbone ainsi que les exclusions sectorielles appliquées à l'ensemble de la filière du charbon thermique expliquent en partie cette baisse.

(56) La méthodologie utilisée par Trucost est disponible en ligne : <https://www.spglobal.com/spdji/en/documents/additional-material/faq-trucost.pdf>

(57) Le taux de couverture en 2021 de l'empreinte carbone du portefeuille actions et obligations d'entreprise détenues en direct par BNP Paribas Cardif est de 94% (dont 88% des émissions sont publiées par les entreprises et 6% sont modélisées par Trucost).

Température implicite du portefeuille

Au-delà des mesures carbone d’une entreprise à un instant donné, l’indicateur de « température » analyse la performance carbone de l’entreprise de façon dynamique. En effet, cet indicateur prend en compte la trajectoire carbone passée de l’entreprise ainsi qu’une projection de sa performance dans le futur. L’alignement d’un portefeuille peut être décrit comme sa contribution à la transition vers une certaine économie, définie par un scénario climatique spécifique, et conduisant à une augmentation de température implicite d’ici la fin du siècle.

Les entreprises présentes dans le portefeuille actions et obligations d’entreprise de Cardif Assurance Vie ont été analysées par Carbon4 Finance avec la méthodologie Carbon Impact Analytics⁽⁵⁸⁾ (CIA). Cet alignement de température est réalisé à partir des notes globales moyennes des entreprises présentes en portefeuille pondérées par les encours. Afin d’aboutir à la notation des entreprises, Carbon4 Finance réalise une **analyse quantitative** (évolution de l’empreinte carbone et émissions évitées⁽⁵⁹⁾) et **qualitative** (analyse de la stratégie climatique, investissements dans des projets bas carbone, objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre etc.).

Afin d’établir l’alignement d’un portefeuille d’entreprises à une trajectoire, Carbon4 Finance fonde son

analyse à partir de deux scénarios d’augmentation de la température d’ici à 2100 issus du dernier rapport du GIEC⁽⁶⁰⁾ à savoir un scénario à 1,5°C et un autre à 5°C. En complément, deux indices ont été étudiés par Carbon4 Finance permettant d’identifier deux points de référence :

- un point de référence à 2°C, à travers l’indice Low Carbon 100 représentant une économie bas carbone;
- un point de référence à 3.5°C, à travers l’indice World Large Cap Equity Index représentant un scénario business as usual de l’économie mondiale.

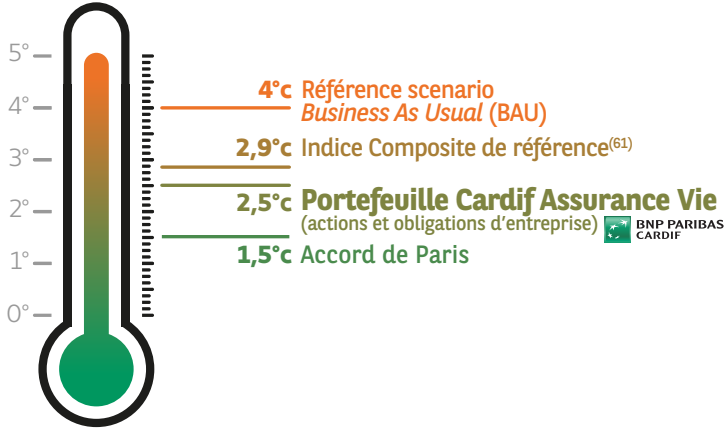
Cette modélisation permet d’identifier si les portefeuilles analysés se situent davantage vers l’un ou l’autre de ces indices ; et donc si les entreprises présentes en portefeuille contribuent davantage (en moyenne) à une économie bas carbone ou au contraire à une économie business as usual.

(58) La méthodologie Carbon Impact Analytics de Carbon4 Finance est disponible en ligne : <https://www.carbon4finance.com/our-latest-carbon-impact-analytics-methodological-guide2>

(59) Les émissions évitées correspondent à la différence entre les émissions de gaz à effet de serre induites (par un projet, un produit ou un service) et les émissions de gaz à effet de serre d’un scénario de référence

(60) <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-ii/>

Température du portefeuille actions et obligations d’entreprise détenues en direct de Cardif Assurance Vie au 31 décembre 2021 (en valeur de marché)



(61) Le benchmark est un composite du BB euro AG pour les obligations d'entreprise et du Stoxx 600 pour les actions.

Source : Carbon4 Finance

Le portefeuille a une température estimée de 2,5°C. Bien que la température du portefeuille actions et obligations d’entreprise ne soit pas encore alignée avec l’Accord de Paris, elle est inférieure à celle de son indice composite de référence. Cette différence s’explique par :

- Les investissements dans des entreprises leader dans l’intégration des enjeux climatiques et par les investissements dans des obligations vertes* ; et
- La mise en place de la politique sectorielle du charbon thermique et l’exclusion des entreprises n’ayant pas adopté une stratégie de transition énergétique suffisamment robuste (évaluation Moody’s ESG solutions).

Cardif Assurance Vie va poursuivre ses efforts et ses engagements dans les années à venir afin de contribuer aux objectifs de l’Accord de Paris.

Le taux de couverture de l’analyse de la température du portefeuille est de 88%. 78% du portefeuille est couvert par une méthodologie approfondie de chaque entreprise et 22% par une méthodologie simplifiée (utilisant les émissions scopes 1 et 2 reportées si elles sont disponibles ou un recalcul des émissions sur la base de moyennes sectorielles).

A noter que l’approche approfondie de Carbon4 Finance est réalisée sur les secteurs les plus émissifs de gaz à effet de serre. La méthodologie simplifiée s’applique aux secteurs moins émissifs, généralement appartenant au secteur tertiaire. Enfin, la méthodologie CIA tient compte du double voire triple comptage⁽⁶²⁾ afin de le limiter autant que possible.

La méthodologie de calcul actuellement utilisée comporte plusieurs biais et limites :

- L’utilisation de périmètres géographiques différents entre les deux points de référence :
 - l’indice Low Carbon 100 est composé d’entreprises européennes représentant une économie bas carbone ;
 - le World Large Cap Equity est composé d’entreprises mondiales, représentant un scénario business as usual.

L’économie européenne n’étant pas représentative de l’économie mondiale, le calibrage de la formule n’est pas homogène. Carbon4 Finance réfléchit à la construction d’un indice bas carbone sur un périmètre mondial.

- La concentration du modèle sur les pays développés et les actifs cotés : la base de données de Carbon4 Finance (CIA) couvre aujourd’hui essentiellement des entreprises de pays développés et s’applique uniquement sur l’univers coté. Ce périmètre peut biaiser la représentation d’une économie réelle composée d’autres types d’actifs, non cotés par exemple.

(62) Le double compte des émissions a lieu lorsque la même tonne d’émissions de gaz à effet de serre est comptabilisée plus d’une fois dans un portefeuille. Cela est notamment dû au scope 3.



3.2 La prise en compte des enjeux de la biodiversité

Définition et contexte

La biodiversité est le réseau de tous les organismes vivants, terrestres, marins et aquatiques, ainsi que les complexes écologiques auxquels ils appartiennent. Ce réseau produit de l'oxygène, régule l'eau, la température et la qualité de l'air de la planète ainsi que les risques naturels. Ce sont les services écosystémiques que la biodiversité fournit.

En 1992, au Sommet de la terre organisée à Rio de Janeiro, la communauté internationale adopte la Convention pour la Diversité Biologique (CBD), prévoyant trois piliers : **conservation de la biodiversité, utilisation durable de ses éléments et partage équitable des avantages de l'exploitation des ressources**. En 2010, les États s'accordent sur les « Objectifs d'Aichi » pour la période 2011-2021. En 2020, le cinquième rapport « Global Biodiversity Outlook » du Secrétariat de la convention CBD, constate qu'aucun des objectifs d'Aichi n'a été atteint au bout des 10 années. Dans ce contexte, la **COP15** (UNCBD*) est particulièrement attendue. Elle devra définir un « Cadre global pour la Biodiversité » post-2020, pour réaliser la « Vision 2050 » de protection des écosystèmes et de la diversité biologique : 20 nouveaux objectifs seront ainsi définis avec des dates de réalisation à horizon 2030 et 2050. Cette COP devrait permettre aux entreprises et aux investisseurs d'établir des stratégies d'alignement aux objectifs de long terme liés à la biodiversité.



Les enjeux liés à la biodiversité sont un sujet complexe de par la multiplicité des pressions exercées et la difficulté de modéliser et de mesurer ces impacts. En 2021, Cardif Assurance Vie a réalisé un premier calcul de l'empreinte sur la biodiversité de ses portefeuilles actions et obligations d'entreprise détenues en direct.

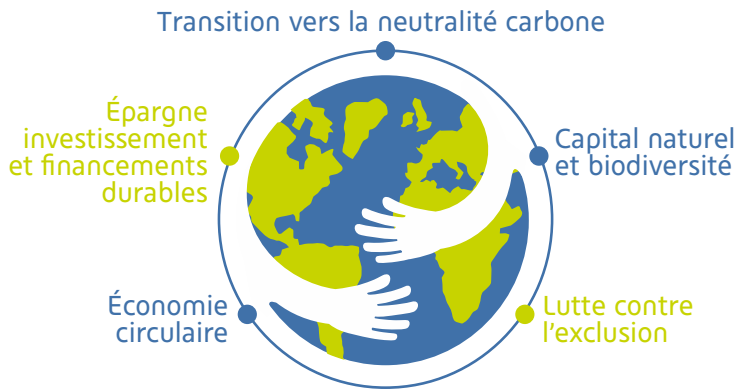
Eric Bequet,
Responsable des gestions d'actifs assurance de BNP Paribas Cardif

BNP Paribas et la préservation de la biodiversité

Le Groupe BNP Paribas est convaincu de l'importance des risques et des opportunités liés à la biodiversité et s'est engagé à sa préservation depuis plusieurs années (https://cdn-group.bnpparibas.com/uploads/file/position_biodiversite_2021.pdf) : inclusion de critères relatifs à la déforestation et à la biodiversité dans les politiques de financement et d'investissement depuis 2012, dialogue avec les clients dans les secteurs les plus sensibles, propositions de produits et services s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature, signature d'engagements act4nature en 2018 (actualisés en 2021), publication d'une position sur la protection de l'océan en 2019, extension à la biodiversité des programmes de recherche soutenus par la Fondation BNP Paribas en 2019.

En 2022, le Groupe BNP Paribas a mis le capital naturel au cœur de son plan stratégique « Growth-Technology-Sustainability » 2022-2025.

Les 5 domaines prioritaires de l'axe « Sustainability » du plan stratégique du groupe BNP Paribas



BNP Paribas Cardif cible la protection de la biodiversité dans ses choix d'investissement

BNP Paribas Cardif met en œuvre différents leviers d'action pour intégrer la préservation de la biodiversité dans ses investissements. L'exemple suivant illustre l'investissement dans un fonds visant à préserver la biodiversité :

BNP Paribas Funds Ecosystem Restoration
BNP Paribas Asset Management - fonds actions

Ce fonds investit dans des entreprises qui cherchent à apporter des solutions pour restaurer les écosystèmes aquatiques, terrestres et urbains par le biais de leurs produits, services ou processus. Cela comprend, sans s'y limiter : la lutte contre la pollution des océans et de l'eau, l'aquaculture, les technologies agricoles, la sylviculture durable, les villes vertes, la lutte contre la pollution atmosphérique et les solutions de gestion des déchets.

La prise en compte de la biodiversité dans la politique d'investissement

Plusieurs politiques sectorielles du Groupe BNP Paribas sont directement liées à la biodiversité, notamment celles sur l'huile de palme, la pâte à papier et l'agriculture. Ces politiques sont appliquées par BNP Paribas Cardif et sont disponibles en ligne⁽⁶³⁾. Les enjeux liés à la biodiversité sont un sujet complexe de par la multiplicité des pressions exercées et la difficulté de modéliser et mesurer ces impacts. Ces enjeux seront intégrés dans une démarche dynamique aux processus de BNP Paribas Cardif sur la base des objectifs définitifs de la COP 15 Biodiversité.

Mesure de l'empreinte biodiversité

Pour la première fois en 2021, Cardif Assurance Vie a réalisé le calcul de l'empreinte de ses portefeuilles actions et obligations d'entreprise détenues en direct sur la biodiversité. Cette évaluation a été réalisée par Carbon4 Finance selon l'approche Biodiversity Impact Analytics (BIA)⁽⁶⁴⁾ qui s'appuie sur l'outil de mesure Global Biodiversity Score (GBS) développé par la CDC Biodiversité. Ce score d'empreinte biodiversité permet d'établir une première analyse indispensable pour intégrer ces enjeux dans la stratégie d'investissement.

Méthodologie

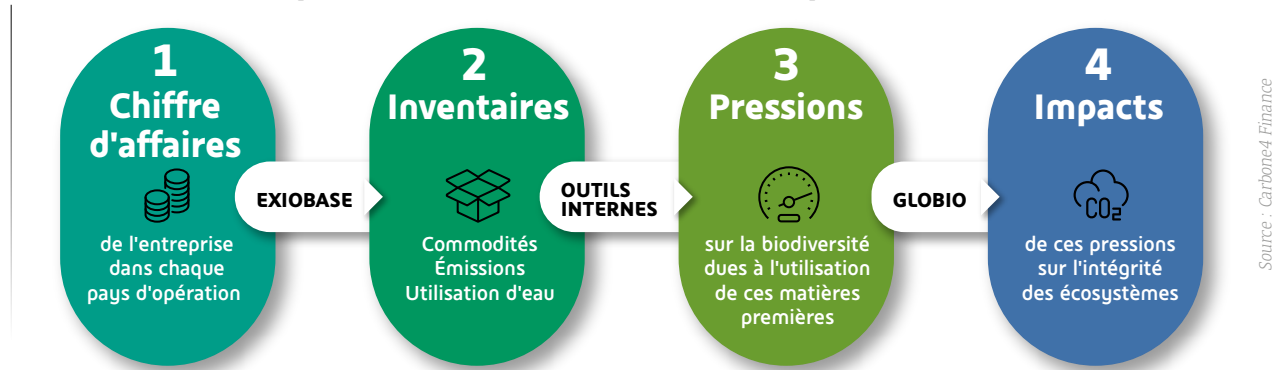
Le Global Biodiversity Score, ou GBS, peut être interprété comme l'équivalent du bilan carbone pour la biodiversité. Bien qu'il couvre l'ensemble des secteurs d'activité, des analyses plus précises sont réalisées sur les secteurs avec un fort impact sur la biodiversité (climat, agriculture et chimie). Il permet aux acteurs économiques, entreprises et investisseurs, d'évaluer les impacts de leurs activités sur la biodiversité. La **métrique utilisée est le MSA** (Mean Species Abundance ou abondance moyenne des espèces) qui **évalue l'intégrité écologique des écosystèmes** sur une échelle allant de 100 % (écosystème non perturbé) à 0 % (écosystème totalement dégradé). Au fur et à mesure que la pression s'accroît, le pourcentage diminue. Le MSA est reconnu par la plateforme intergouvernementale

scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)⁽⁶⁵⁾ pour l'évaluation de l'intégrité des écosystèmes (comparaison entre des écosystèmes originels et des écosystèmes perturbés). Le calcul de cet indicateur s'appuie sur le modèle Exio-base qui permet de traduire des données de chiffre d'affaires en émissions de gaz à effet de serre et en consommations de matières premières. Le modèle GLOBIO est également utilisé afin de simuler l'impact de différents scénarios de pressions humaines sur la biodiversité. L'analyse des impacts se fait ainsi selon quatre étapes :

- 1. **La récupération des données économiques** : les entreprises créent des produits et services et génèrent du chiffre d'affaires.
- 2. **La récupération des inventaires écologiques** : afin de réaliser ce chiffre d'affaires, les entreprises ont besoin de matières premières (métaux, minerais, eau ...).
- 3. **L'identification des pressions exercées sur la biodiversité** : cette consommation de ressources naturelles exerce des pressions sur la biodiversité.
- 4. **La traduction des pressions en impact sur les écosystèmes** : ces pressions sont traduites en un indicateur, le Mean Species Abundance ou MSA qui permet de quantifier l'impact de ces pressions sur un périmètre donné.

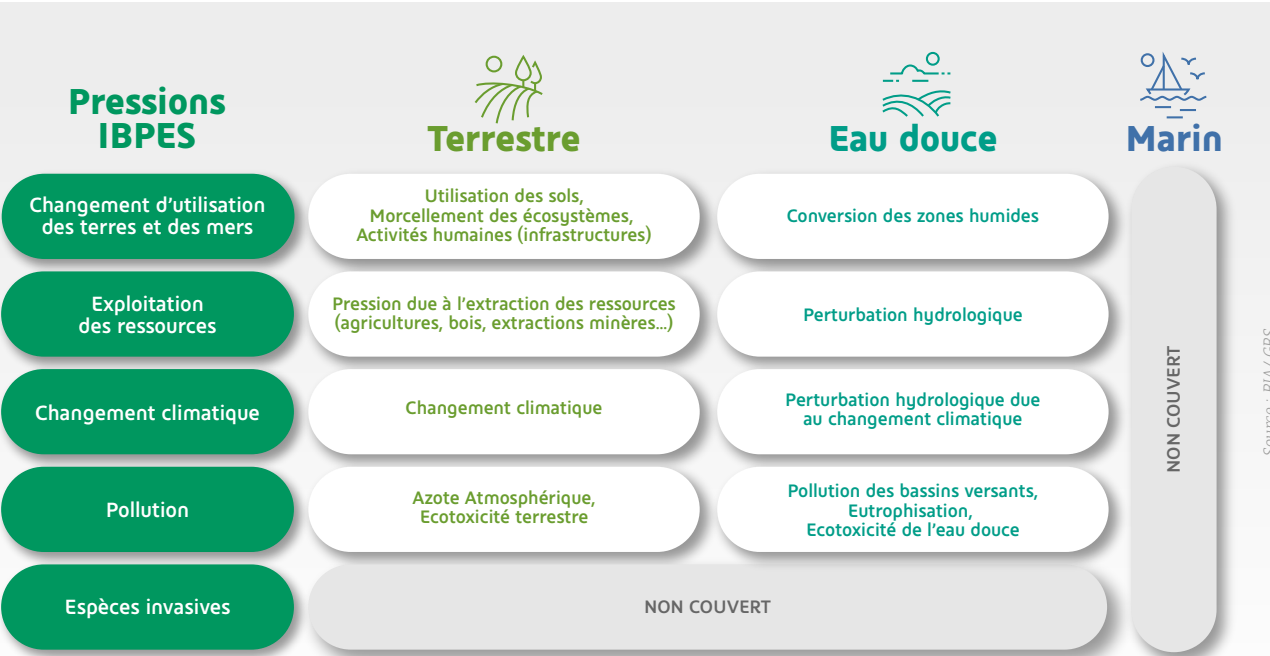
(63) <https://group.bnpparibas/decouvrez-le-groupe/au-service-de-nos-clients-et-de-la-societe/accompagnement-des-transitions/politiques-de-financement-et-dinvestissement>
(64) <https://www.carbon4finance.com/product/biodiversity-impacts>
(65) https://ipbes.net/sites/default/files/spm_americas_2018_digital.pdf - page 29

Évaluation de l'empreinte biodiversité d'une entreprise



Le BIA-GBS de Carbon4 Finance mesure l'équivalent du MSA.m². Les impacts sur la biodiversité correspondent à l'abondance moyenne des espèces par mètre carré : 1 MSA.m² perdu équivaut à la destruction totale de 1 m² d'espace naturel initialement intact.

- L'empreinte biodiversité comptabilise deux types d'impacts :
- les **impacts statiques**, qui correspondent à l'ensemble des impacts cumulés antérieurs à la période d'évaluation ;
 - les **impacts dynamiques**, qui correspondent aux impacts qui ont eu lieu au cours de la période évaluée.
- Le BIA-GBS couvre les pressions terrestres et les pressions aquatiques d'eau douce.



Biais méthodologique

Actuellement, la mesure d’empreinte biodiversité est en cours de normalisation. A l’instar des métriques sur le climat, les méthodologies de biodiversité existantes devraient s’améliorer significativement dans les prochaines années. Très peu de données sur la biodiversité sont reportées par les entreprises, les fournisseurs de données ont donc recours à des estimations. Dans la méthodologie BIA, les pressions sur la biodiversité marine ne sont actuellement pas prises en compte. Certaines pressions sont partiellement ou ne sont pas couvertes par la méthodologie : les espèces envahissantes, la dégradation et la surexploitation des sols. A noter également que les impacts du scope 3 aval⁽⁶⁶⁾ ne sont pris en compte que pour les pressions liées au changement climatique.

Empreinte biodiversité du portefeuille actions et obligations d’entreprise détenues en direct

Les résultats présentés portent sur 87 % du portefeuille actions et obligations d’entreprise détenues en direct de Cardif Assurance Vie.

Empreinte biodiversité en MSA.m²/k€ investi, au 31 décembre 2021

	Portefeuille Cardif Assurance Vie actions et obligations d’entreprise	Indice composite de référence ⁽⁶⁷⁾
Aquatique dynamique	0,06	0,1
Aquatique statique	5	8
Terrestre dynamique	3	4
Terrestre statique	62	105

Source : Carbone4 Finance

(66) La définition des différents scopes selon le GHG protocol se trouve en annexe 2

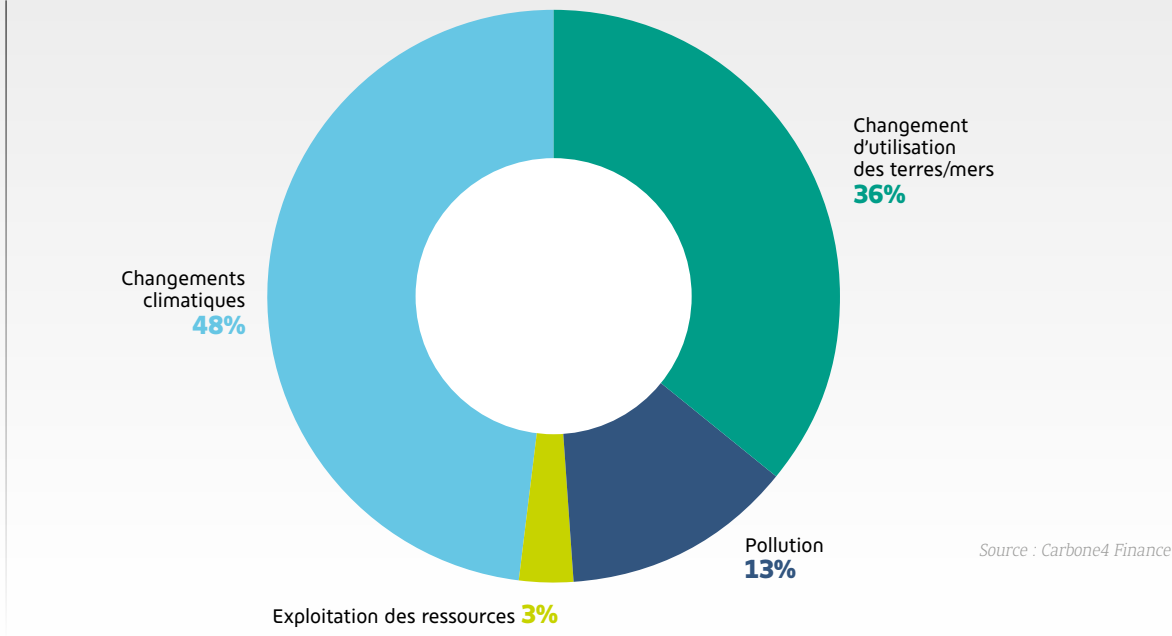
(67) Le Benchmark est un composite du Bloomberg Euro Aggregate pour les obligations d’entreprise et du Stoxx 600 pour les actions



Au 31 décembre 2021, pour 1 000 euros investis, l’impact du portefeuille actions et obligations d’entreprise est équivalent à :

- L’artificialisation de 5 m² de biodiversité aquatique (8 m² pour le benchmark) et de 62 m² de biodiversité terrestre (105 m² pour le benchmark) en **impact statique**.
- L’artificialisation de 0,06 m² de biodiversité aquatique supplémentaire (0,10 m² pour le benchmark) et de 3 m² de biodiversité terrestre supplémentaire (4 m² pour le benchmark) en **impact dynamique**.

Répartition de l’empreinte Biodiversité du portefeuille actions et obligations d’entreprise détenues en direct par pression IPBES



Le changement climatique est la pression dominante exercée par le portefeuille Cardif Assurance Vie. La seconde pression dominante du portefeuille est le changement d’utilisation des terres et des mers (artificialisation des territoires).



4. Immobilier

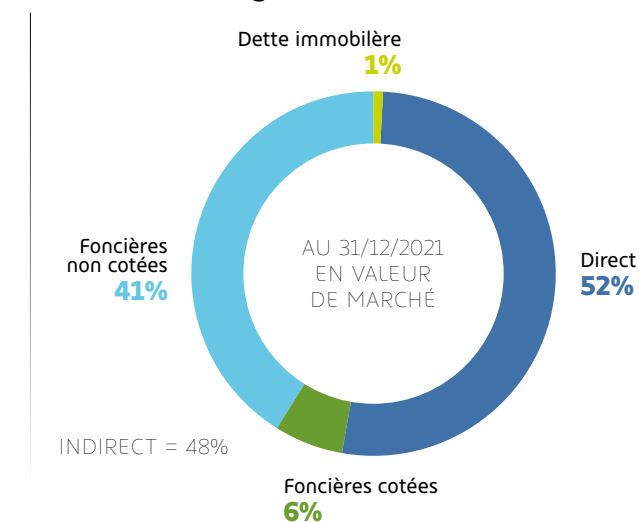
Au sein de Cardif Assurance Vie, les actifs immobiliers représentent 8% des encours du fonds général. Ils représentent également 8% des encours des unités de compte.

Les unités de compte immobilières regroupent :

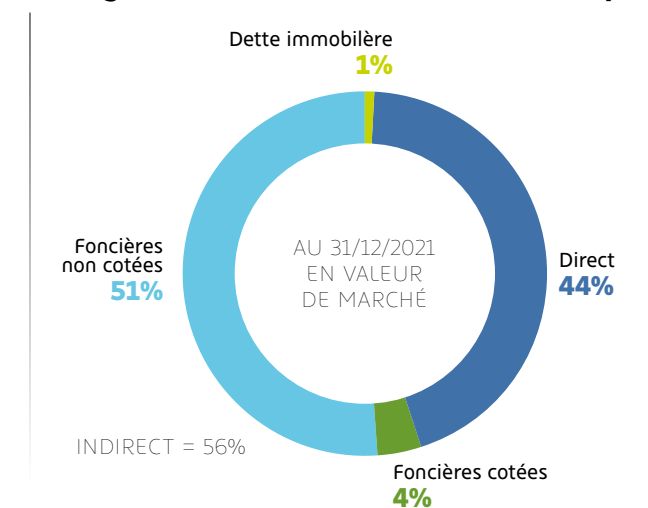
- Les SCI (Sociétés Civiles Immobilières) ACAVI constituées par Cardimmo, Valeur Pierre Epargne (VPE) et BNPP Pierre 1, gérées en interne par Cardif Assurance Vie ;
- L'OPCI (Organisme de Placement Collectif Immobilier) Grand Public Diversipierre, géré par BNP Paribas REIM ;
- D'autres sociétés immobilières externes à BNP Paribas Cardif représentant près de 30 supports :
 - SCPI (Sociétés Civiles de Placement Immobilier) ;
 - SC (Sociétés Civiles), principalement le support CAPIMMO ;
 - Autres OPCI grand public.

Le patrimoine immobilier est géré soit de façon directe, soit de façon indirecte.

Allocation des actifs par véhicule au sein du fonds général France



Allocation des actifs par véhicule au sein du fonds général France et des unités de compte



4.1. Process d'intégration ESG

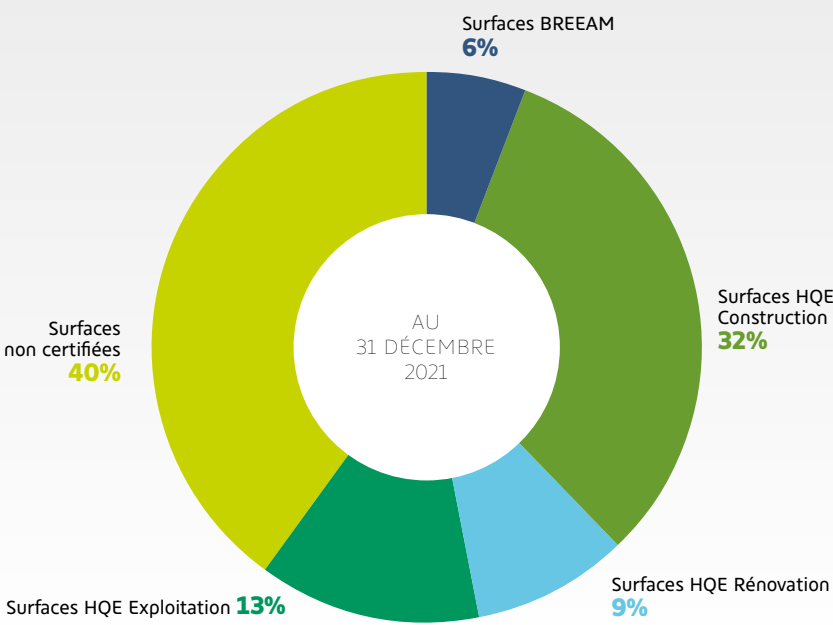
Gestion en direct

La gestion directe consiste en l'acquisition, la gestion et la cession d'actifs immobiliers détenus à 100% par Cardif Assurance Vie, très souvent au travers de véhicules de type SCI sans recours à un gérant externe : cela exclut les formes cotées ou réglementées.

Cardif Assurance Vie gère son portefeuille immobilier en veillant à faire progresser sa performance sociale et environnementale. Sur les aspects environnementaux les pratiques suivantes sont déployées :

- Les immeubles en construction sont systématiquement certifiés. A titre d'exemple, en 2021, Cardif Assurance Vie a déposé un permis de construire en vue de réaliser un projet de transformation d'un de ses immeubles de bureaux en un immeuble résidentiel de 80 logements. Une haute ambition environnementale a été poursuivie : certification HQE, Label BBC Effinergie (label de performance énergétique), label BBCA Rénovation (label bas carbone) ;
- Les immeubles en phase de rénovation sont certifiés si la faisabilité technique et financière est soutenable ;
- Pour la phase d'exploitation, une partie des immeubles est certifiée. Pour la gestion et les travaux, une amélioration de la performance environnementale est toujours recherchée.

Suivi des démarches HQE et BREEAM⁽⁶⁸⁾ en surface, sur le patrimoine bureau en gestion directe de Cardif Assurance Vie



A noter qu'au 31 décembre 2021, l'ensemble des centres commerciaux⁽⁶⁹⁾ en gestion directe sont certifiés HQE/BREEAM*.

⁽⁶⁸⁾ Les certifications sont non cumulables :
- Les immeubles HQE Construction et HQE Exploitation sont considérés dans le graphique comme HQE Construction seulement ;
- Les immeubles HQE Rénovation et Exploitation sont considérés comme HQE Rénovation seulement ;
- Les immeubles HQE Construction et BREEAM sont considérés dans le graphique comme HQE Construction seulement ;
- Les immeubles HQE Rénovation et BREEAM sont considérés comme HQE Rénovation seulement ;
⁽⁶⁹⁾ Les centres commerciaux sont des galeries marchandes abritant une pluralité de magasins.

Outre le suivi des certifications et des labels, le pilier environnemental de la stratégie ESG des actifs immobiliers détenus en direct s'appuie aussi sur l'analyse de l'évolution des consommations énergétiques des bâtiments ainsi que sur leur empreinte carbone. En ce sens, Cardif Assurance Vie encourage également des modes de construction moins émissifs en CO₂ (bâtiments en construction bois) et des conceptions moins énergivores (immeubles sans climatisation).

Afin d'améliorer l'impact environnemental de son portefeuille immobilier, plusieurs leviers d'actions sont à l'étude :

- évaluation de la vulnérabilité de chaque immeuble géré en direct face aux différents aléas climatiques (vagues de chaleur, sécheresses, retrait-gonflement des argiles, inondations, submersions marines, etc.)
- renforcement des indicateurs sur la gestion de l'eau et sur la gestion des déchets ;
- poursuite de l'augmentation du nombre de bornes électriques dans les parkings des immeubles de bureaux afin de réduire l'utilisation de véhicules à énergie fossile et développement des mobilités douces.

Cardif Assurance Vie porte aussi une attention particulière à la possible vocation sociale des logements. A cet égard :

- En 2021, un partenariat a été noué avec l'association Habitat et Humanisme visant la mise en location de 32 logements à Paris pour des personnes en difficultés ;
- 40 logements neufs à loyers intermédiaires seront livrés en Ile-de-France (Rueil Malmaison) courant 2022.



Gestion en indirect

La gestion indirecte, assurée par des gérants, correspond à la prise de participations financières au sein de sociétés immobilières telles que des :

- actions de sociétés cotées ;
- actions de véhicules règlementés généralement sous la forme de SCPI ou OPCI ;
- actions de véhicules non règlementés.

Pour les nouveaux investissements, le processus d'intégration des critères ESG est systématiquement examiné par les asset managers et sociétés de gestion (par exemple : certification/label, diagnostic de performance énergétique).

Pour les fonds existants, un questionnaire a été mis en place en 2021 sur le processus d'intégration ESG des fonds, qui est envoyé aux sociétés de gestion. Ce questionnaire sera envoyé de manière récurrente et vise à établir un reporting consolidé.

Cardif Assurance Vie poursuit ses investissements à caractère social en faveur du logement à loyer abordable notamment à travers :

- de nouvelles souscriptions dans les Fonds de Logement Intermédiaire gérés par CDC Habitat (FLI1 et FLI2) ;

- de nouveaux investissements dans des fonds détenant des immeubles de logements sur lesquels pèsent des contraintes de plafonnement de loyer.

Cardif Assurance Vie soutient également la **re-solvabilisation des personnes retraitées** par la participation au sein d'un fonds dédié au logement viager, Certivia 2, géré par la Française AM. L'objectif est de permettre à ces personnes, propriétaires de leur résidence principale, d'améliorer leurs revenus courants.

4.2 Stratégie d'alignement aux standards internationaux

Alignement climat

Le secteur du bâtiment représente une part significative de la consommation totale en énergie⁽⁷¹⁾ en France. Limiter la dépense énergétique et l'empreinte carbone du portefeuille immobilier est, en conséquence, un enjeu majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique. Pour cela, BNP Paribas Cardif a mis en place plusieurs leviers d'actions.

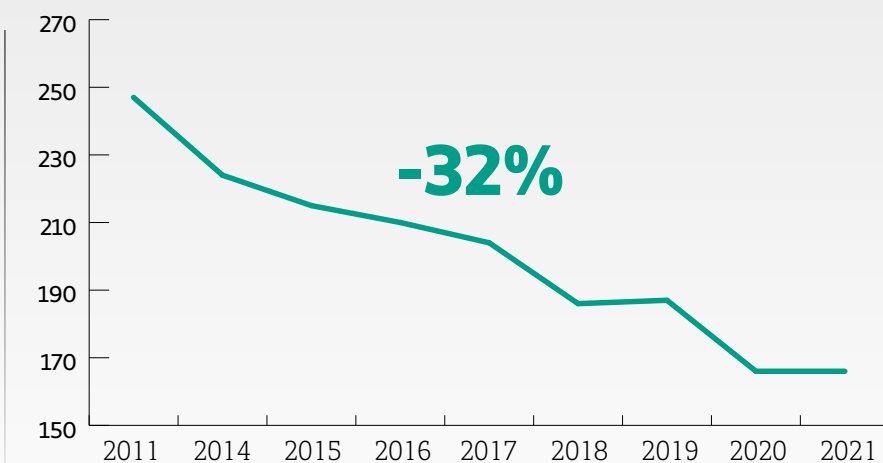


Notre engagement sur l'amélioration de la performance énergétique de notre patrimoine immobilier se poursuit. Nous avons ajouté une dimension sociale en investissant dans le logement à loyer abordable. Il permet, sous conditions de ressources, un accès facilité au logement.

Nathalie Robin,
Directrice Immobilier de BNP Paribas Cardif

La stratégie immobilière visant à diminuer la **consommation énergétique des immeubles gérés en direct a permis d'atteindre une baisse de 32% entre 2011 et 2021 pour les immeubles de bureaux⁽⁷²⁾.**

Evolution de la cartographie des consommations énergétiques pour le patrimoine bureau en gestion directe de Cardif Assurance Vie en Kwhef.m² occupé par an



Cette approche, mesurée annuellement, s'inscrit dans les objectifs définis par le décret tertiaire, entré en vigueur en 2019, à savoir une réduction de la consommation énergétique de 40% en 2030, 50% en 2040, 60% en 2050 par rapport à une année de référence postérieure à 2010 ou l'atteinte d'une consommation seuil définie par un arrêté ministériel. A noter qu'en 2020 et 2021 les bureaux ont été sous-utilisés en raison de la Covid-19 et du recours massif au télétravail.

Cette réduction de consommation énergétique des immeubles de bureaux gérés en direct permet une **diminution de l'intensité carbone** (ratio surfacique des émissions de gaz à effet de serre) **de 33% entre 2011 et 2021.**

DANS LA TRAJECTOIRE DU PREMIER OBJECTIF DU DÉCRET TERTIAIRE, BNP PARIBAS CARDIF A POUR AMBITION DE RÉDUIRE DE 12% ENTRE 2020 ET 2030 L'INTENSITÉ CARBONE DES IMMEUBLES DE BUREAUX DÉTENUS EN DIRECT.

(71) https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2020-11/datalab_70_chiffres_cles_energie_edition_2020_septembre2020_1.pdf

(72) Consommations des parties communes et parties privatives, en prenant en compte les taux d'occupation et en corrigeant des variations climatiques

(73) Consommations des parties communes et parties privatives utilisant les équipements communs, en prenant en compte les heures d'ouvertures des sites et en corrigeant des variations climatiques.

La stratégie immobilière a également permis une **réduction de consommation énergétique sur les centres commerciaux**⁽⁷³⁾ de 56% entre 2013 et 2021.

Par ailleurs, la souscription à des abonnements en « énergie verte » est priorisée depuis 2020. Celle-ci se caractérise par un fournisseur d'énergie qui s'engage à produire ou acheter autant d'électricité ou de gaz d'origine renouvelable que le souscripteur consomme sur son bâtiment.

Enfin, l'utilisation de matériaux vertueux moins carbonés est encouragée tout en favorisant l'économie circulaire et une meilleure gestion des déchets de chantier lors des travaux de restructuration lourde. Une clause particulière intègre ces critères dans les cahiers des charges travaux.

Intégration des enjeux liés à la biodiversité dans la stratégie d'investissement immobilier

BNP Paribas Cardif⁽⁷⁴⁾ prend en compte les enjeux liés à la biodiversité dans les actifs « immobilier ». Plusieurs actions sont envisagées pour réduire l'impact des activités immobilières sur la biodiversité :

- favoriser l'augmentation des espaces végétalisés sur les sites existants ;
- arrêter l'utilisation de produits phytosanitaires en introduisant une clause dans les contrats d'entretien ;
- développer le recours à un écologue afin d'optimiser les actions pour préserver et favoriser la biodiversité pour les travaux de rénovation lourde.

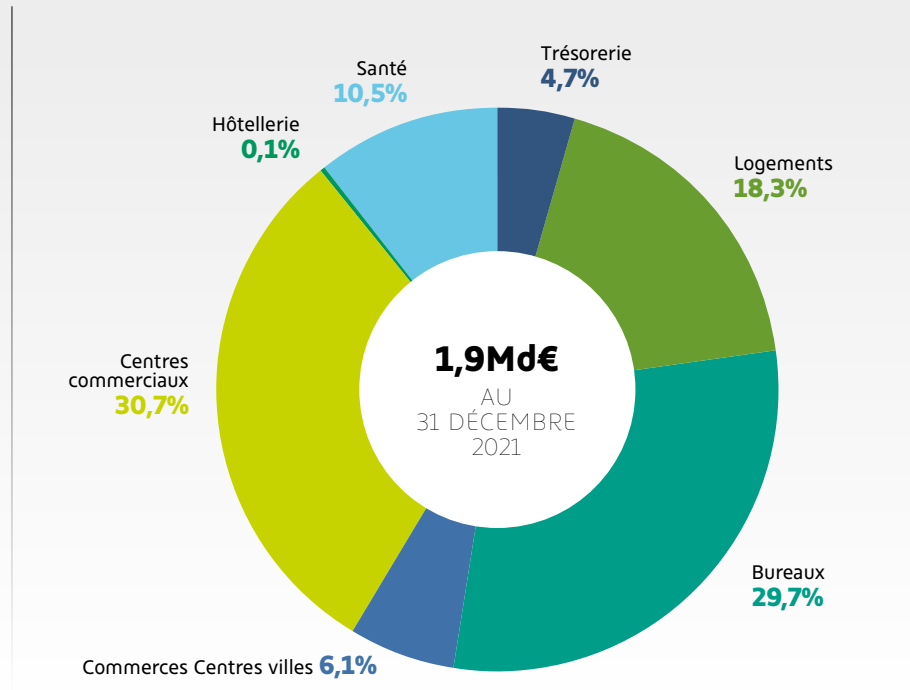
(74)Présentée en partie 3.2 prise en compte des enjeux de la biodiversité.



4.3 Cardimmo

Cardimmo est une SCI, support en unités de compte, dont Cardif Assurance Vie est associé gérant. **Au 31 décembre 2021, la SCI représente 1,9 milliard d'euros d'encours.**

Allocation par typologie d'actifs de Cardimmo

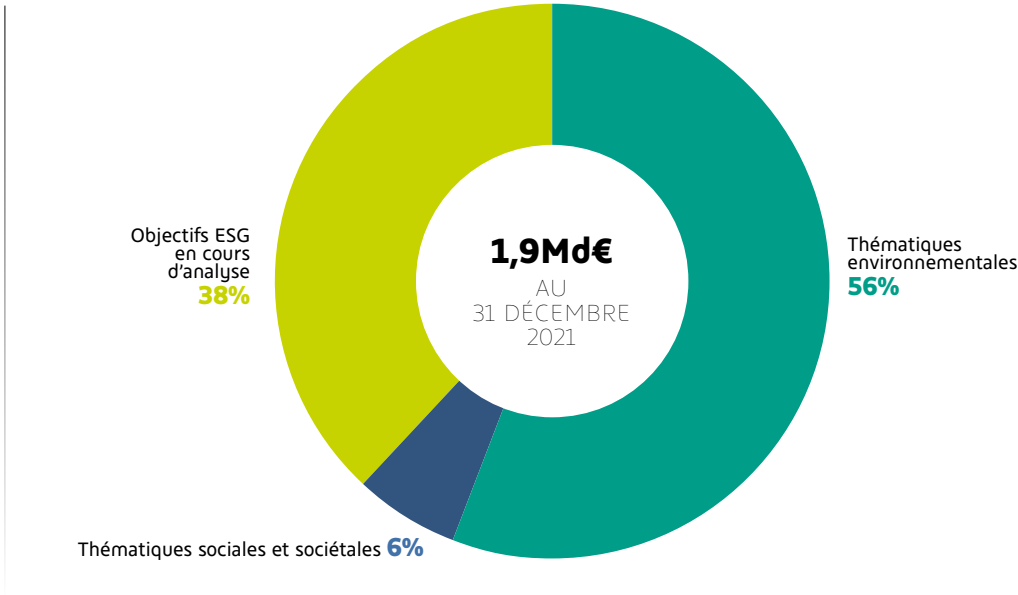


La stratégie de Cardimmo intègre une démarche ESG dans sa gestion. Elle se construit autour de deux thématiques :

- **Une thématique Environnementale** qui regroupe les actifs ayant un Label/ Certification ou qui respectent un alignement sur la trajectoire de réduction de la consommation énergétique prévue par le Décret Tertiaire du 23 juillet 2019 ;
- **Une thématique Sociale et Sociétale** qui se focalise sur l'accès au logement. A côté du Logement à loyers de marché, Cardimmo contribue à développer une offre de logements à loyers abordables.

De nouveaux engagements ont été pris avec 40,4 millions d'euros sur les logements abordables et 50 millions d'euros sur un fonds immobilier dont l'objet sera de faire progresser significativement la performance énergétique des immeubles acquis.
Au 31 décembre 2021, 1,2 milliard d'euros d'actifs de Cardimmo prennent en compte ces thématiques ESG, soit 62% des actifs de la SCI.

Allocation des actifs de Cardimmo selon leur thématique ESG



84% (en valeur) du portefeuille immobilier de Cardimmo est géré directement par l'équipe de la direction des gestions d'actifs de Cardif Assurance Vie. Cinq indicateurs environnementaux et sociaux sont détaillés ci-après. Les 16% restant correspondent à des participations immobilières au sein desquelles des critères ESG sont suivis.

Indicateurs environnementaux et sociaux du portefeuille immobilier de Cardimmo géré en direct :

- 1. La trajectoire de réduction de la consommation énergétique des actifs immobiliers de bureaux et centres commerciaux** au regard du Décret Tertiaire à savoir :
- -40% à horizon 2030
 - -50% à horizon 2040
 - -60% à horizon 2050

Ces trajectoires de réduction s'entendent par rapport à une année de référence postérieure à 2010.

(75) Lorsqu'un site présente de la vacance, le ratio surfacique des consommations énergétiques prend en compte la surface occupée et non la surface totale de l'immeuble.

(76) Pour pouvoir comparer les consommations énergétiques d'une année sur l'autre sans que ces données soient biaisées par les variations climatiques, les valeurs brutes des consommations sont pondérées par un coefficient « Degré Jour Unifié » (DJU).

(77) Avant 2019, décomposition des consommations énergétiques par source d'énergie non disponible pour permettre la conversion en poids CO₂.

Au 31 décembre 2021, les immeubles de bureaux affichent une réduction de 39% depuis 2011 et les centres commerciaux une diminution de 36% depuis 2013. Ces résultats doivent être mis en regard de la crise sanitaire ayant perturbé fortement l'occupation des immeubles et en conséquence leur consommation énergétique.

Trajectoires observées de réduction de consommation énergétique et intensité carbone du portefeuille immobilier de Cardimmo

	Consommation énergétique	Emissions de gaz à effet de serre	Périmètre	Corrections appliquées
Immeubles Bureaux	-39% entre 2011 et 2021	-39% entre 2011 et 2021	Parties communes et parties privatives	Occupation des surfaces ⁽⁷⁵⁾ Variations climatiques ⁽⁷⁶⁾
Centres Commerciaux	-36% entre 2013 et 2021	-13% ⁽⁷⁷⁾ entre 2019 et 2021	Parties communes et parties privatives utilisant les équipements communs	•

2. Le classement des logements selon la notation des Diagnostics de Performance Énergétique (DPE)

La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets prévoit des interdictions de louer et des gels de loyers selon le calendrier suivant :

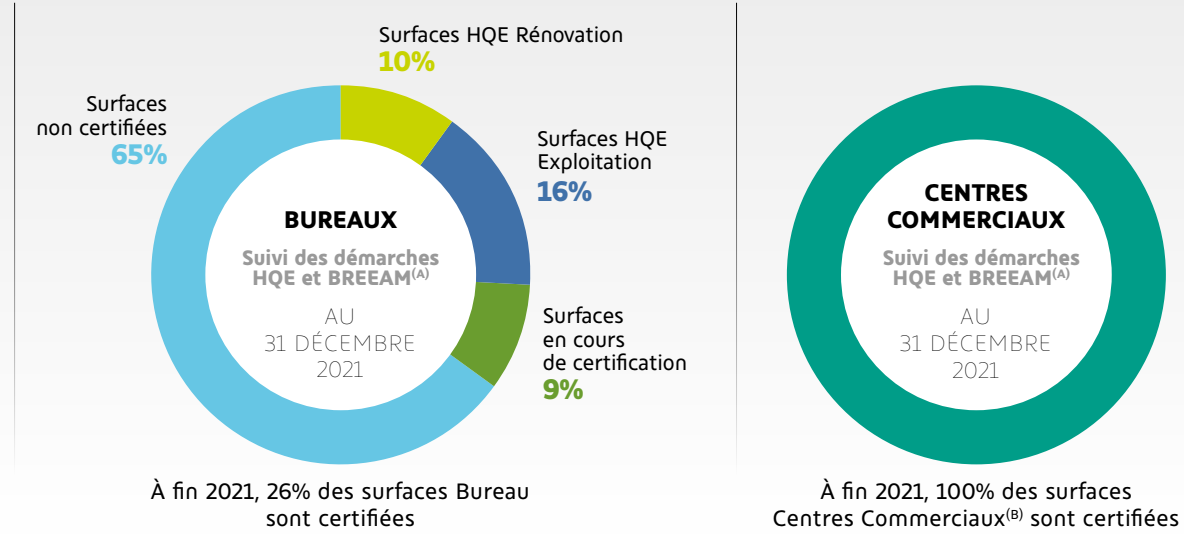
- 2023 : Gel des loyers des logements classés F et G
- 2025 : Interdiction de louer pour les logements classés G
- 2028 : Interdiction de louer pour des logements classés F et G
- 2034 : Interdiction de louer pour les logements classés E, F et G

Cardimmo ne détient pas d'immeubles de logements présentant des DPE F et G. 30% sont classés D et 70% E.

3. Les certifications des immeubles de bureaux et centres commerciaux

A fin 2021, 26% des surfaces de bureaux et 100% des surfaces de centres commerciaux étaient certifiées.

Allocation des surfaces certifiées sur les bureaux et les centres commerciaux en gestion directe de Cardimmo



4. La part d’abonnement en « énergie verte » des immeubles gérés en direct

Sur les contrats souscrits par le propriétaire Cardimmo, la part des abonnements en « énergie verte » représente :

- près de 75% des sites de bureaux ;
- 100% des sites des centres commerciaux;
- 100% des sites de logements.

5. Un partenariat avec l’association Habitat et Humanisme

Un partenariat avec l’association Habitat et Humanisme a été mis en place sur les logements parisiens. Six logements sont affectés à cette location basée sur un loyer type Intermédiaire.

Sur le patrimoine total de la SCI, la part des logements à loyers abordables représente 6% en valeur.

(A) Certification non cumulée.
- Les immeubles HQE Construction et HQE Exploitation sont considérés dans le graphique comme HQE Construction seulement
- Les immeubles HQE Rénovation et Exploitation sont considérés comme HQE Rénovation seulement
- Les immeubles HQE Construction et BREEAM sont considérés dans le graphique comme HQE Construction seulement
- Les immeubles HQE Rénovation et BREEAM sont considérés comme HQE Rénovation seulement
(B) Les centres commerciaux sont des galeries marchandes abritant une pluralité de magasins (Paris Turenne, Castorama et Monoprix ne sont pas des centres commerciaux)



5. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques



Le cadre de gestion des risques déployé par BNP Paribas Cardif s'appuie sur celui du Groupe BNP Paribas tout en tenant compte des spécificités des activités d'assurance.

5.1 Identification et évaluation des risques de durabilité

Cadre général de l'identification et l'évaluation des risques ESG

BNP Paribas Cardif s'inscrit dans le processus d'identification et d'évaluation des risques du Groupe BNP Paribas. L'assureur réalise un inventaire des risques constitué d'un ensemble de scénarios unitaires « sévères mais plausibles » (appelés « événements de risque ») qui pourraient affecter les activités de BNP Paribas Cardif, ses opérations et son environnement. La matérialité de ces événements de risque est évaluée en fonction de leur probabilité d'occurrence et de leur sévérité à trois ans, horizon temporel correspondant à celui de la planification financière. Cet inventaire permet ainsi de prioriser les événements les plus probables et les plus sévères.

Les risques ESG sont intégrés dans ce dispositif d'identification en tant que facteurs de risques, susceptibles de se matérialiser pour une grande variété d'événements de risques. Ceux-ci peuvent être financiers (risques de marché, risques de crédit etc.) ou non financiers (risques opérationnels). Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Facteurs de risques climatiques au sein de l'analyse plus générale des facteurs de risques ESG

NIVEAU 1 Type de facteur de risque	NIVEAU 2 Type de facteur de risque	NIVEAU 3 Type de facteur de risque	Lien avec le changement climatique
Facteurs de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance	Facteurs de risques physiques liés au changement climatique	Impact physique aigu du changement climatique	Oui
		Impact physique chronique du changement climatique	Oui
	Facteurs de risques de transition liés au changement climatique	Transition vers une économie à faible intensité carbone pour atténuer le changement climatique – changements politiques	Oui
		Transition vers une économie à faible intensité carbone pour atténuer le changement climatique – changements technologiques	Oui
		Transition vers une économie à faible intensité carbone pour atténuer le changement climatique – changements comportementaux	Oui
	Autres facteurs de risques environnementaux	Perte de biodiversité, dégradation des sols et autres facteurs de risques liés à la nature	Partiellement
		Pollution et autres facteurs de risques environnementaux	Partiellement
	Facteurs de risques sociaux	Droits Humains (communautés locales et consommateurs)	Indirectement
		Droits Humains (main d'œuvre)	Indirectement
		Autres facteurs de risques sociaux	Indirectement
	Facteurs de risques liés à la gouvernance	Facteurs de risques de gouvernance liés à une gestion inadéquate des risques E&S	Partiellement
		Non-respect des cadres ou des codes de gouvernance d'entreprise	Non
	Conséquences en matière de responsabilité ESG	Conséquences de la responsabilité liée à l'ESG	Partiellement

Plus précisément, le Groupe BNP Paribas définit les facteurs de risque liés au changement climatique comme suit :

- **Les facteurs de risques physiques sont les conséquences de l'impact direct du changement climatique sur les personnes et les biens** du fait d'épisodes météorologiques extrêmes ou de phénomènes de long terme tels que la montée des eaux ou l'augmentation des températures ;
- **Les facteurs de risques de transition qui résultent d'une modification du comportement des agents économiques et financiers** en réponse à la mise en place de politiques énergétiques ou de changements technologiques ;

De plus, des risques de responsabilité peuvent découler de ces deux catégories de risque. Ils correspondent aux dommages et intérêts qu'une personne morale devrait payer si elle était jugée responsable du réchauffement climatique.

BNP Paribas Cardif suit l'impact potentiel des facteurs de risques de durabilité dans le cadre de la conduite de son activité, dans celle de ses contreparties ou dans ses investissements pour compte propre. Il renforce progressivement leur évaluation, au fur et à mesure des avancées dans les méthodologies de mesure et d'analyse de ces facteurs et de leur incidence sur les risques traditionnels.

Encadrement et évaluation des risques ESG dans le processus d'investissement

Les risques ESG s'inscrivent dans un cadre défini par des politiques et sont évalués selon un processus d'analyse ESG. Le portefeuille est également évalué par rapport au risque physique qu'il représente. Ces composantes du dispositif de gestion des risques sont détaillées ci-après.

- **Cadre de gestion des risques ESG dans le processus d'investissement**
- Depuis 2008, BNP Paribas Cardif a progressivement approfondi et élargi son dispositif permettant d'encadrer les risques ESG notamment au travers de :
- l'application des politiques sectorielles du Groupe⁽⁷⁸⁾ ;
 - la mise en place d'un calendrier de sortie du charbon⁽⁷⁹⁾ ;
 - la définition et le pilotage d'objectifs en lien avec la transition énergétique vers une économie neutre en carbone, renforcés par l'adhésion à la NZAOA*⁽⁸⁰⁾ ;
 - La politique d'engagement, renforcée par l'adhésion à l'initiative Climate Action 100+⁽⁸¹⁾.

(78) Présenté en partie 1.1 stratégie ESG des titres détenus en direct
(79) Présenté en partie 1.1 stratégie ESG des titres détenus en direct
(80) Présenté en partie 3.1 Stratégie d'alignement avec les objectifs prévus par l'Accord de Paris
(81) Présenté en partie 2.3 Politique et stratégie d'engagement auprès des émetteurs



● **Evaluation des risques ESG liés aux investissements**

L'évaluation de l'exposition aux risques ESG liés aux investissements est essentielle dans l'approche d'investisseur responsable de BNP Paribas Cardif. La partie 1.1 Stratégie ESG détaille la prise en compte de l'ESG selon les classes d'actifs⁽⁸²⁾.

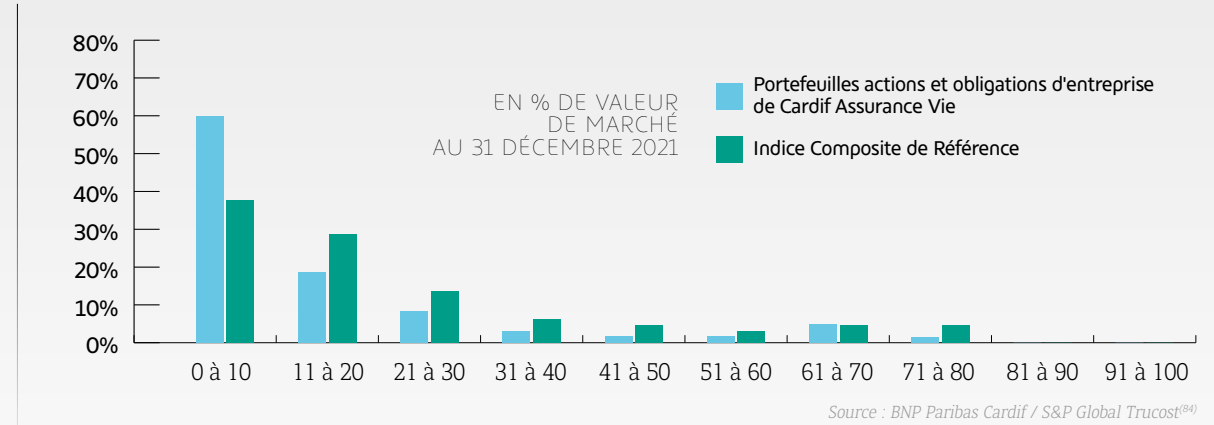
● **Evaluation de l'exposition aux risques physiques**

BNP Paribas Cardif analyse les risques climatiques présents dans les portefeuilles d'actifs d'entreprise détenus en direct. **Les résultats mettent en évidence que les impacts des risques physiques sur les portefeuilles d'investissement devraient être modérés. Ceci est lié à la répartition géographique, essentiellement européenne, des actifs.** Ces estimations seront affinées dans le temps.

Cette analyse permet de cartographier géographiquement les différents aléas auxquels sont confrontés les actifs physiques. L'analyse couvre sept aléas climatiques pouvant impacter les activités des entreprises présentes au sein du portefeuille : incendies ; vagues de froid ; canicules ; stress hydrique ; inondations côtières ; inondations ; ouragans. S&P Global Trucost, a procédé à une analyse à long terme de l'évolution de ces aléas climatiques, en s'appuyant sur un scénario de changement climatique élevé⁽⁸³⁾. Ce scénario correspond à la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre si aucune mesure n'est prise. Il induirait un réchauffement de plus de quatre degrés d'ici 2100. Cette méthodologie permet ainsi de mesurer un score de risque physique pour les entreprises. Ce score est compris entre 1, le risque minimum, et 100, le risque maximum.

(82) Présenté en partie 1.1 Stratégie ESG
(83) BNP Paribas Cardif suit le scénario le plus pessimiste RCP 8.5 établi par le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) à horizon 2050.

Distribution par décile des scores de risques physiques des actions et obligations d'entreprise détenues en direct par Cardif Assurance Vie



Le taux de couverture du portefeuille actions et obligations d'entreprise est de 66%. 87% des entreprises du portefeuille actions et obligations d'entreprise figurent dans la zone « faible » (les 3 premiers déciles). **L'analyse des risques physiques révèle que le portefeuille est moins exposé que l'indice composite de référence⁽⁸⁵⁾.**

À noter que les résultats de cette analyse apportent un éclairage sur l'exposition du portefeuille d'actifs d'entreprise de BNP Paribas Cardif aux risques physiques mais l'exhaustivité et la précision des données restent encore à améliorer.

(84) La méthodologie S&P Global Trucost est disponible en ligne : <https://www.spglobal.com/marketintelligence/en/documents/sp-trucost-interplay-of-transition-and-physical-risk-report-05a.pdf>
(85) Le Benchmark (BM) est un composite de l'IBOXX Euro Corporate Overall QW5A pour les obligations d'entreprise et du Stoxx 600 pour les actions

5.2 Un dispositif renforcé de suivi des risques ESG



“Conscients de la diversité et de la complexité des enjeux liés à la durabilité, nous renforçons l’expertise de l’ensemble des collaborateurs de la direction de la gestion des risques afin qu’ils puissent intégrer les facteurs de risque ESG dans leur périmètre de responsabilité. Nous avons nommé un RISK CSR Officer qui, par son expertise et son positionnement transverse, contribue à assurer la bonne intégration des enjeux de durabilité dans le cadre de gestion des risques de l’entreprise. Nous travaillons également à la réalisation de stress tests climatiques qui permettront de mesurer la résilience de nos activités selon les différents scénarios de transition envisagés.”

Murielle Puron Chambord,
Directrice des Risques BNP Paribas Cardif

Rôles et responsabilités

Les entités opérationnelles et la fonction de la gestion des risques (RISK) sont responsables de la gestion des risques y compris ceux liés aux facteurs ESG.

Conformément à l’organisation interne du dispositif de contrôle permanent, les entités opérationnelles constituent la première ligne de défense. Elles regroupent les premiers acteurs du contrôle permanent, responsables de la maîtrise de leurs risques, y compris ceux liés aux facteurs environnementaux et sociaux. RISK, fonction indépendante de contrôle, est en charge de l’organisation et de la supervision du

dispositif global de maîtrise des risques auxquels BNP Paribas Cardif est exposé dans son périmètre de responsabilité, dont ceux liés aux facteurs ESG. Dans ce cadre, RISK a pour mission de définir, développer, mettre en œuvre et maintenir, en étroite collaboration avec la direction IMPACT et la direction des gestions d’actifs, le cadre afférent à la gestion des facteurs de risques ESG. En 2022, RISK a intégré le comité stratégique ISR⁽⁸⁶⁾, réunissant auparavant la direction des gestions d’actifs et la direction de l’Impact et de l’Innovation, afin de renforcer davantage son dispositif. Le dispositif est complété par des revues opérées périodiquement par la troisième ligne de défense (Audit du Groupe Bancaire ou de BNP Paribas Cardif).

(86) Présenté en partie 2.2 Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l’entité

Outils de gestion des risques

Le suivi des risques ESG liés aux investissements est encadré par des outils de gestion des risques dédiés.

BNP Paribas Cardif définit et applique ses politiques d’investissement tout en gérant des listes de restriction d’activité selon le niveau de risques ESG constaté. BNP Paribas Cardif peut ainsi proscrire toute relation d’investissement, ou mettre en place un dispositif d’encadrement spécifique. Des contrôles sont mis en place en phase de pré-investissement, et en phase post-investissement. Le suivi des contrôles en cas d’alerte est réalisé par l’équipe Risk Management des Gestions d’Actifs.

Contrôles

Le dispositif de gestion des risques ESG s’appuie également sur des contrôles dédiés.

Afin de vérifier l’application des outils de gestion des risques ESG, BNP Paribas Cardif déploie le plan de contrôle opérationnel RSE du Groupe BNP Paribas. Ce plan de contrôle instaure une dynamique d’amé-

lioration continue nécessaire à la bonne gestion des risques ESG. Il intègre les dispositifs de gestion des risques ESG définis par le Groupe dans le cadre de son application de la loi sur le devoir de vigilance et est décliné pour prendre en compte les spécificités liées aux activités de BNP Paribas Cardif.

Stress tests

Le dispositif de gestion des risques ESG est complété par des exercices de stress tests climatiques.

Par leurs dispositifs classiques de stress tests réglementaires et internes, les assureurs disposent des outils et de l’expertise nécessaires pour mesurer les conséquences d’un scénario de crise sur leur situation de solvabilité. Progressivement, ces dispositifs s’enrichissent pour être mis au service de l’analyse des conséquences du réchauffement climatique et de la transition énergétique sur les portefeuilles d’actifs. Ils permettront à terme de traiter des horizons plus longs, des scénarios différenciés selon une segmentation sectorielle fine et de prendre en compte des facteurs spécifiques tels que le coût des émissions carbone, l’innovation technologique et les risques physiques.



Conclusion

Ce premier rapport « article 29 » s'attache à présenter l'engagement de BNP Paribas Cardif dans la lutte contre le changement climatique et l'inclusion des risques et opportunités ESG.

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la démarche climat par l'adhésion à la Net-Zero Asset Owner Alliance ainsi que, plus récemment, le renforcement de la politique sectorielle sur le pétrole et le gaz non conventionnels. Les indicateurs tels que l'empreinte carbone et la température des portefeuilles viennent éclairer la prise en compte des enjeux climatiques au sein de la stratégie d'investissement de BNP Paribas Cardif. Le rapport ouvre également la voie aux enjeux liés à la préservation de la biodiversité et leur intégration par BNP Paribas Cardif.

Les prochains rapports rendront compte de l'évolution de l'intégration extra-financière au sein des différentes classes d'actifs et du suivi de l'alignement des portefeuilles vers les objectifs de l'Accord de Paris.



Annexes

Annexe 1 : Liste des unités de compte classifiées articles 8 ou 9 selon le règlement SFDR

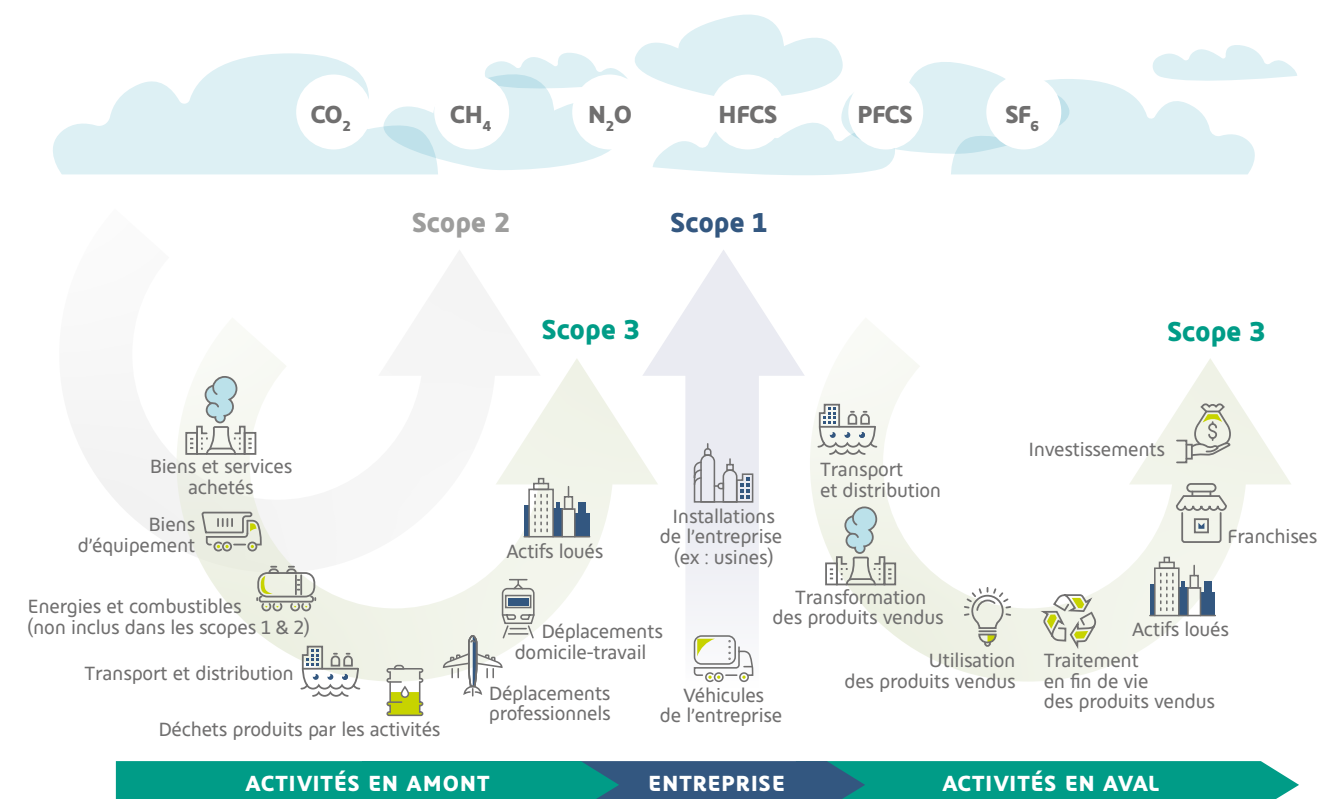
La liste des unités de compte mentionnées en vertu des articles 8 et 9 du règlement SFDR est publiée ici : <https://www.bnpparibascardif.com/fr/responsabilite-societale-des-entreprises>

Annexe 2 : Les 3 périmètres (scopes) des émissions carbone

Emissions carbone

Les 3 niveaux ("scopes") des émissions carbone (GHG Protocol, <https://ghgprotocol.org/>) :

- **Scope 1** : émissions directes de gaz à effet de serre (provenant des installations fixes ou mobiles de l'entreprise) ;
- **Scope 2** : émissions indirectes associées (consommation d'électricité, de froid et de chaleur) ;
- **Scope 3** : toutes les autres émissions indirectes. Le scope 3 offre une analyse plus complète mais est plus difficile à estimer en fonction des données disponibles.



Glossaire

ARTICLE 8 : désigne selon le règlement SFDR, les produits promouvant des caractéristiques durables, intégrant des critères environnementaux et/ou sociaux.

ARTICLE 9 : désigne selon le règlement SFDR, les produits ayant un objectif d'investissement durable, contribuant à une activité économique visant un objectif environnement et/ou social.

BEST-IN-CLASS : L'approche *Best-in-class* vise à privilégier les meilleures pratiques des entreprises, au sein d'un même secteur d'activité. Ainsi, le principe *Best-in-class* n'exclut aucun secteur ou industrie.

BREEAM (BUILDING RESEARCH ESTABLISHMENT ENVIRONMENTAL ASSESSMENT METHOD) ET HQE (HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE) : Ces deux méthodes d'évaluation environnementale portent sur la conception et la réalisation de bâtiments. La première est britannique et la seconde française.

CHARBON THERMIQUE : Il s'agit du charbon utilisé pour la production d'électricité.

DUE DILIGENCE : Il s'agit d'une procédure d'examen des documents d'une société cible qu'opère un investisseur en vue d'une transaction.

EMPREINTE CARBONE : Il s'agit de la mesure à un instant t de « la quantité de gaz à effet de serre (exprimée en équivalent CO2) rejetée dans l'atmosphère par un individu, un processus, une organisation, un événement ou un produit, dans un périmètre donné ». (Auteurs : Pandey, Agrawal et Pandey, 2011 ; Source : ScienceDirect)

FONDS GÉNÉRAUX : Également appelés « fonds en euros », ces fonds sont des supports de contrats d'assurance vie, traditionnellement composés d'obligations, d'actions et d'actifs immobiliers. Sur les fonds généraux, l'engagement de l'assureur est une valeur exprimée en euros.

FONDS DÉDIÉS : Fonds réservé à 20 porteurs maximum permettant de mettre en place une gestion personnalisée.

INVESTISSEMENT A IMPACT POSITIF : Il s'agit des investissements réalisés avec l'intention de générer un impact social, sociétal et/ou environnemental positif et mesurable, tout en générant un retour sur investissement. **L'intentionnalité** est la volonté d'atteindre un ou plusieurs objectifs de développement durable (*par exemple la contribution à la transition énergétique par l'installation d'infrastructures d'énergie*

renouvelable). **La mesurabilité** correspond à l'évaluation de la mise en œuvre de cette intention par des indicateurs environnementaux et/ou sociaux (*par exemple les GWh produits par ces énergies renouvelables*)

INVESTISSEMENT RESPONSABLE : Ce terme générique désigne les différentes approches qui intègrent les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans la gestion financière. Un investissement responsable peut répondre à une démarche structurée et systématique en termes de sélection des titres d'un fonds identifié et, en outre, soutenir les acteurs d'une économie inclusive bas carbone. On parle alors de fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR). (Source Novethic)

NZAOA : l'Alliance Net-Zero Asset Owner

OBLIGATION VERTE OU GREEN BOND : Une obligation verte est émise dans le but de financer un projet défini à haute valeur ajoutée environnementale. Il peut s'agir de titres émis par des entreprises, des entités ou des Etats.

PRI : Principes pour l'Investissement Responsable. Plus d'informations sur www.unpri.org/.

RSE : Responsabilité Sociale des Entreprises

SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation

TITRES DÉTENUS EN DIRECT : Ces titres sont détenus sans intermédiaire par BNP Paribas Cardif. Il peut s'agir d'actions ou d'obligations.

UN Convention of Biodiversity ou La convention sur la diversité biologique (UNCBD) : Traité multilatéral ratifié par 196 nations au Sommet de la Terre de 1992 à Rio de Janeiro. Son objectif était de développer les stratégies nationales pour la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable découlant de l'exploitation des ressources.

UNITÉS DE COMPTE (OU UC) : Tout comme les fonds généraux, les unités de compte sont des supports d'investissement d'assurance vie. Pour les unités de compte, l'engagement de l'assureur est exprimé en parts, dont la valeur est soumise à l'évolution des marchés.

VALEUR DE MARCHÉ : Cette métrique est représentative de l'ensemble des capitaux engagés. Elle prend en compte la capitalisation boursière, les dettes financières nettes, les intérêts minoritaires, additionnés des autres actifs et soustraits des autres passifs.



BNP PARIBAS CARDIF
8, rue du Port
92728 Nanterre Cedex

SIÈGE SOCIAL
1, boulevard Haussmann
75009 Paris, France

bnpparibascardif.com

382 983 922 RCS Paris Société anonyme au capital social : 149 959 051,20 euros.

CONCEPTION GRAHIQUE : Le Parigraph' - Crédits photos et illustrations : Shutterstock



**BNP PARIBAS
CARDIF**

**L'assureur
d'un monde
qui change**